



**UIA**

Union Internationale des Avocats  
International Association of Lawyers  
Unión Internacional de Abogados

[www.uianet.org](http://www.uianet.org)



**ROMA  
2023**

**UIA CONGRESS**

**Programme  
d'inscription**

**67<sup>e</sup>**

**CONGRÈS  
UIA**

**25-29 OCTOBRE 2023  
#UIAROMA**

**ROMA**



# PEDERSOLI

---

INDEPENDENCE.  
EXPERIENCE.  
TRADITION.  
INTERNATIONAL  
APPROACH.

Litigation  
and Arbitration

Corporate  
and Commercial

Bankruptcy

Debt Restructuring

M&A

Banking and Finance

Financial Institutions

Competition

Tax

Administrative Law

Capital Markets

Labour

Inheritance Law

Real Estate and Town  
Planning

Art Law

Energy & Utilities

Financial Institutions  
and Fintech

Private Equity, Venture  
Capital & Financial  
Sponsors

Healthcare & Life  
Sciences

Sustainability

---

[pedersoli.it](https://www.pedersoli.it)

Milan | Turin | Rome



# 67<sup>e</sup> CONGRÈS UIA

25-29 OCTOBRE 2023  
#UIAROMA



## **Union Internationale des Avocats**

9 rue du Quatre-Septembre

75002 Paris - France

T. +33 1 44 88 55 66

E. [uiacentre@uianet.org](mailto:uiacentre@uianet.org)

W. [rome.uianet.org](http://rome.uianet.org)

## **Parco dei Principi Grand Hotel & Spa**

Via G. Frescobaldi, 5

00197 Rome - Italie

## 1 > Informations générales

- Qu'est-ce que l'UIA ? / 6
- Calendrier du congrès / 8 / 9
- Partenaires du congrès / 12 / 13 / 14 / 15
- Interprétation simultanée / 40
- Informations congrès / 41
- Conditions générales / 46
- Plan du Parco dei Principi / 46 / 47

## 2 > Programme scientifique

### 2.1 / Thèmes principaux

- Liberté de circulation, migration et droits de l'homme / 18
- Défis alimentaires, environnementaux et énergétiques / 25

### 2.2 / Séances de travail des commissions

- Droit administratif et réglementaire / 20 / 22
- Droit agroalimentaire / 18 / 33 / 38
- Droit animalier / 27 / 33 / 38
- Arbitrage international / 20 / 32
- Droit de l'art / 26
- Droit des assurances / 27
- Avenir de l'avocat / 34
- Avocats & juristes d'entreprise / 19
- Droit bancaire et financier / 18
- Droit des biotechnologies / 22 / 33 / 37
- Droit de la concurrence / 30
- Droit et pratique du contentieux / 21
- Droit des contrats / 31
- Défense pénale internationale / 31
- Droit de l'environnement et du développement durable / 33 / 37
- Droit de la faillite / 20
- Droit de la famille / 19 / 20
- Droit fiscal / 29
- Droits de l'homme / 23 / 27 / 37
- Droit de l'immigration et nationalité / 29
- Droit immobilier / 37
- Droit international privé / 21
- Investissements étrangers / 23
- Médiation et prévention des conflits / 29
- Droit médical / 18 / 22 / 38
- Droit de la mode / 18 / 34
- Organisation des cabinets d'avocats / 25
- Droit pénal / 27
- Propriété intellectuelle / 22 / 26 / 34
- Droit des sociétés et fusions & acquisitions / 25
- Droit des sports / 26
- Start-ups & capital risque / 18 / 36
- Droit des technologies de l'information / 36
- Droit des transports / 31
- Droit du travail / 33
- Droit de l'Union européenne / 30
- Vente internationale de marchandises / 31
- Vie privée et droits de l'homme numérique / 22

### 2.3 / Séances de travail conjointes des commissions

- Droit administratif et réglementaire / Droit des biotechnologies / Droit médical / Propriété intellectuelle / Vie privée et droits de l'homme numérique / 22
- Droit agroalimentaire / Droit animalier / Droit des biotechnologies / Droit de l'environnement et du développement durable / 33
- Droit agroalimentaire / Droit animalier / Droit médical / Comité national américain / 38
- Droit agroalimentaire / Droit de la mode / Droit médical / Startups & capital risque / 18
- Droit animalier / Compliance & anti-blanchiment de capitaux / Droit pénal / Droit des assurances / 27
- Droit de l'art / Propriété intellectuelle / 26
- Droit des biotechnologies / Droits de l'homme / 37
- Droit de la concurrence / Droit de l'Union européenne / 30
- Droit et pratique du contentieux / Droit international privé / 21
- Droit des contrats / Vente internationale de marchandises / Droit des transports / 31
- Droit de la famille / Arbitrage international / 20
- Droit de l'immigration et nationalité / Droit fiscal / 29
- Droit immobilier / Droit de l'environnement et du développement durable / 37
- Investissements étrangers / Droits de l'homme / 23
- Droit de la mode / Propriété intellectuelle / 34
- Droit des sociétés et fusions & acquisitions / Organisation des cabinets d'avocats / 25
- Droit des technologies de l'information / Startups & capital risque / 36

### 2.4 / Autres réunions

- Forum des avocats africains / 17
- Forum des avocats arabophones / 17
- Forum des avocats asiatiques / 17
- Forum de common law / 17
- Forum des avocats des pays d'Europe centrale et orientale / 17
- Forum des avocats francophones / 17
- Forum des avocats germanophones / 17
- Forum des avocats hispanophones / 17
- Forum des avocats latino-américains / 17
- Forum des avocats lusophones / 17
- Comité des femmes / 28
- NextGen Network / 23
- Sénat international des barreaux / Forum des membres collectifs / 21
- Session Legal Tech avec LexisNexis / 28
- Session spéciale sur les violences sexuelles dans les zones de conflit / 24
- Session UIA-ABA / 22
- Session UIA-IROL / 35
- UIA Networking / 24

## 3 > Programme social

### 3.1 / Activités sociales du congrès

- Cérémonie d'ouverture / 25 octobre 2023 - Teatro Brancaccio / 42
- Soirée informelle / 26 octobre 2023 - Villa Miani / 42
- Soirée de gala / 27 octobre 2023 - Castello di Torrecrescenza / 42
- Cérémonie de clôture / 28 octobre 2023 - Parco dei Principi Grand Hotel & Spa / 42
- Excursion générale / 29 octobre 2023 - Villa d'Hadrien & Villa d'Este / 42

### 3.3 / Activités touristiques / 44 / 45





Chers amis et collègues,

Notre congrès, l'événement phare organisé chaque année par notre chère UIA, se rapproche. La 67<sup>e</sup> édition aura lieu cette année à Rome, pour la première fois depuis 1927, date de la fondation de notre association. La « ville éternelle » est un creuset de cultures millénaires où le temps et l'art donnent aux gens une perspective élevée et presque transcendante. Cette atmosphère sera

assurément une source d'inspiration pour les participants au congrès ! De nombreux attraits s'offriront à nous en dehors des salles de réunion, mais je suis sûre que les thèmes principaux retiendront toute l'attention des participants au congrès : « Liberté de circulation, migration et droits de l'homme » et « Défis alimentaires, environnementaux et énergétiques ».

Sans aucun doute, ces deux questions sont très actuelles, mais aussi complexes et controversées. Le drame humain de la migration, quand il s'agit d'une nécessité pour survivre, s'ajoute au drame de la guerre et aux défis environnementaux. Ce sont deux facettes imbriquées d'une même tragédie qui estompent l'illusion de complaisance et d'autosatisfaction des sociétés riches. En effet, ces deux thèmes mettent en question les piliers de notre système de droits de l'homme. D'une part, ils soulèvent des doutes sur la cohérence d'une interprétation moderne fondée sur

les obligations positives des États visant à garantir certaines conditions et à fournir certains services minimaux pour la protection des biens juridiques élémentaires tels que la vie et la santé, liés à l'alimentation et à l'environnement. D'autre part, ils remettent en cause l'obligation faite à ces États de parvenir à des consensus internationaux se traduisant par des règles claires, qui assurent la sécurité juridique des personnes – de toutes les personnes – face aux grandes incertitudes de l'existence.

Ces deux sujets exigent un débat technique et juridique serein, qui puisse en outre contribuer à la recherche de solutions réalistes. Au cours des 45 séances de travail programmées et à l'écoute des 300 intervenants – avec toute la variété et la richesse découlant de la diversité des origines des intervenants et des participants, qui viennent de plus de 80 pays –, je suis convaincue que nous ferons des progrès concrets dans la recherche de solutions réalistes et viables à ces questions qui remettent en cause l'essence même de notre qualité de juristes.

Nous pourrions réfléchir à tout cela dans le cadre incomparable d'une ville qui laissera sans aucun doute des souvenirs impérissables à chacun de nous. Pour moi, ce sera une occasion unique puisque le congrès se déroulera durant mon mandat, et j'attends avec une grande impatience le moment de vous y retrouver tous en personne !

Arrivederci a Roma!

Urquiola de Palacio  
Présidente de l'UIA



Chers collègues, chers amis,

Nous y voilà enfin ! Au nom des membres du Comité d'organisation, j'ai l'honneur et le plaisir de vous inviter chaleureusement à participer au 67<sup>e</sup> Congrès annuel de notre chère association, qui se tiendra à Rome du 25 au 29 octobre 2023.

L'Italie, le *Bel Paese*, a déjà eu l'honneur de vous accueillir à l'occasion de précédents congrès de l'UIA (Milan 1958,

Turin 2001, Florence 2014), mais, toute fausse modestie mise à part, soyez assurés que celui de Rome sera un congrès vraiment exceptionnel, à ne manquer sous aucun prétexte.

Rome, capitale de l'Empire romain, c'est l'HISTOIRE.

Rome, berceau de la perfection de la Renaissance avec Bramante, Raphaël et Michel-Ange, scène sur laquelle des artistes de la trempe de Bernini, Borromini, Canova et Caravaggio ont rivalisé d'excellence, c'est l'ART.

Rome, mère du *corpus iuris civilis*, est le BERCEAU DU DROIT.

Rome, la ville éternelle, est un ÉLIXIR POUR UNE LONGUE VIE.

La ville et les traditions de Rome sont en parfaite adéquation avec les deux thèmes principaux du congrès, « Liberté de circulation, migration et droits de l'homme » et « Défis alimentaires, environnementaux et énergétiques ».

Rome, le nombril de la Méditerranée, a, depuis des lustres, une prédisposition innée à l'hospitalité et, avec sa cuisine, traditionnellement définie comme pauvre car basée sur des produits naturels de stricte origine locale (aujourd'hui nous dirions « au Km 0 ») représente un guide et un modèle de développement qui peut contribuer à l'accès à l'alimentation pour les vastes communautés qui en sont encore privées.

Ce n'est pas un hasard si l'Institut international d'agriculture a eu son siège à Rome de 1905 à 1948 et si le siège de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture se trouve à Rome depuis 1951.

Nous nous réjouissons de vous accueillir à bras ouverts, en espérant que le plus beau mois de *ottobrato* de Rome sera également notre partenaire dévoué.

Aucune possibilité de se tromper : « Tous les chemins mènent à Rome » !

Claudio Coggiatti  
Président du 67<sup>e</sup> congrès de l'UIA

## UIA

### Rassembler les avocats du monde

---

L'UIA est une organisation mondiale et multiculturelle pour la profession juridique. Créée en 1927, elle est aujourd'hui composée de membres présents dans 110 pays. Elle favorise le développement professionnel, l'acquisition de savoirs, la création d'un réseau et promeut l'État de droit, défend l'indépendance et la liberté des avocats dans le monde et renforce l'amitié, la collégialité et le réseautage entre ses membres.

Aujourd'hui, l'UIA touche près de deux millions d'avocats au travers de ses membres individuels ou collectifs (barreaux, fédérations, associations) répartis dans le monde entier.

Rejoignez l'UIA et devenez membre du plus solide réseau d'avocats du monde.

Plusieurs formules d'adhésion vous sont proposées selon votre profil et le pays dans lequel vous exercez.

Vous pourrez prendre part aux travaux des 44 commissions de l'UIA et partager votre expérience avec celle de professionnels venus de tous horizons, lors des séminaires, des formations et du congrès annuel de l'UIA.

Vous pourrez également vous mobiliser aux côtés de l'Institut pour l'État de Droit de l'UIA (UIA-IROL) qui, chaque année, apporte son soutien aux avocats qui ne peuvent exercer librement leur profession. Partout dans le monde où les droits de la défense sont menacés et où le bon fonctionnement de la justice est entravé, l'UIA fera entendre votre voix.

L'adhésion à l'UIA permet également de bénéficier d'un tarif préférentiel pour votre inscription au congrès. Pour en savoir plus, connectez-vous au site Web de l'UIA : [www.uianet.org](http://www.uianet.org)

### Comité d'organisation international

---

**Urquiola DE PALACIO**

*Présidente de l'UIA*

**Claudio COGGIATTI**

*Président du Congrès*

**Sebastiaan MOOLENAAR**

*Directeur des Congrès*

**Silvestre TANDEAU DE MARSAC**

*Directeur Financier*

**Stéphane BONIFASSI**

*Directeur Adjoint - Thèmes Principaux Congrès*

**Randy ALIMENT**

*Directeur des Revenus*

**Ian DE FREITAS**

*Directeur des Commissions*

**Verena MOLL**

*Directrice Adjointe des Commissions*

**Matthias W. STECHER**

*Directeur Adjoint des Commissions*

### Comité d'organisation local

---

**Corrado DE MARTINI**

*Président d'honneur de l'UIA*

**Carlo MASTELLONE**

*Vice-Président de l'UIA*

**Barbara BANDIERA**

**Edoardo BELLI CONTARINI**

**Elena BORSACCHI**

**Aldo BULGARELLI**

**Andrea CARLEVARIS**

**Veronica DINDO**

**Mariaelena GIORCELLI**

**Irene GRASSI**

**Alfredo GUARINO**

**Luigi MACCHI DI CELLERE**

**Bruno MICOLANO**

**Fabio MORETTI**

**Mario NAPOLI**

**Alberto PASINO**

**Lilia Lucia PETRACHI**

**Diego SALUZZO**

**Lavinia SAVINI**



Salle de réunion	Mercredi 24 octobre				Jeudi 25 octobre				Vendredi 26 octobre			
	Parco dei Principi - Sala Nazionale Forense	Parco dei Principi - Salle Sforza A	Parco dei Principi - Salle Sforza B	Parco dei Principi - Salle Sforza C	Parco dei Principi - Salle Orsini	Parco dei Principi - Salle Sforza A	Parco dei Principi - Salle Sforza B	Parco dei Principi - Salle Sforza C	Parco dei Principi - Salle Sforza D et E	Parco dei Principi - Salle Orsini	Parco dei Principi - Sala Sall'Espresso Torlonia	
9h00												
9h30												
10h00												
10h30	9h00 - 12h00 Réunion du Comité de Direction de l'UIA											
11h00												
11h30												
12h00												
12h30												
13h00	12h00 - 14h00 Déjeuner du Conseil de Présidence de l'UIA											
13h30												
14h00												
14h30												
15h00	14h00 - 16h00 Réunion du Conseil de Présidence de l'UIA											
15h30												
16h00												
16h30	16h00 - 17h30 Réunion des Présidents de Commissions / Réunion des Présidents de Comités nationaux											
17h00												
17h30												
18h00												
18h30												
19h00												

18h00 Cérémonie d'ouverture et cocktail de bienvenue (Teatro Brancaccio) 20h00 Soirée informelle (Villa Miani)

- Institutional Meetings
- Conferences
- Regional Forums
- Main Themes
- Working Sessions of Commissions
- Special Sessions



Salle de réunion	Vendredi 27 octobre					Samedi 28 octobre							
	Parco dei Principi - Salle Fernandès	Parco dei Principi - Salle Sforza A	Parco dei Principi - Salle Sforza C	Parco dei Principi - Salle Sforza D et E	Parco dei Principi - Salle Orsini	Parco dei Principi - Salle Torlonia	Parco dei Principi - Salle Fernandès	Parco dei Principi - Salle Sforza A	Parco dei Principi - Salle Sforza B	Parco dei Principi - Salle Sforza C	Parco dei Principi - Salle Sforza D et E	Parco dei Principi - Salle Orsini	Parco dei Principi - Salle Torlonia
9h00	Thème principal 2 Défis alimentaires, environnementaux et énergétiques (partie 1)						Droit agroalimentaire / Droit animalier / Droit des biotechnologies / Droit de l'environnement (partie 1)						
9h30													
10h00													
10h30													
11h00													
11h30													
12h00													
12h30													
13h00													
13h30													
14h00													
14h30													
15h00													
15h30													
16h00													
16h30													
17h00													
17h30													
18h00													
18h30													
19h00													

20h30 Dîner de gala (Castello di Torrecensuola) | 19h30 Cocktail de clôture

- Institutional Meetings
- Conferences
- Regional Forums
- Main Themes
- Working Sessions of Committees
- Special Sessions

## Réunions internes des commissions

	DATE	HORAIRE	SALLE
Comité des femmes	Vendredi 27 octobre	8h30 - 9h30	Ruspoli + Torlonia
Droit bancaire et financier	Jeudi 26 octobre	8h30 - 9h00	Sforza B
Défense pénale internationale	Vendredi 27 octobre	17h00 - 17h30	Sforza D+E
Médiation et prévention des conflits	Vendredi 27 octobre	17h30 - 18h30	Fernandes
Arbitrage International	Vendredi 27 octobre	18h00 - 18h30	Ruspoli + Torlonia

## Réunions des comités nationaux

	DATE	HORAIRE	SALLE
Comité National Belgique	Vendredi 27 octobre	18h00 - 19h00	Orsini
Comité national Cameroun	Vendredi 27 octobre	17h30 - 18h30	Sforza B
Comité national Espagne	Jeudi 26 octobre	18h00 - 19h00	Sforza A
Comité national Maroc	Vendredi 27 octobre	17h30 - 18h30	Sforza D+E
Comité national Royaume-Uni	Jeudi 26 octobre	17h30 - 18h30	Fernandes







Union Internationale des Avocats  
International Association of Lawyers  
Unión Internacional de Abogados



# UIA Advance

## A global network for law firms

**UIAdvance** is a membership option for law firms specially designed to enhance their global outreach. UIA, the world's most multicultural, multilingual law association, brings together some 2 million lawyers from over 110 countries.

**UIAdvance** provides members exclusive opportunities to benefit from this unique, international network.

### Join now!

It's simple to do. Please contact Noelia Alonso Morán on +33 1 44 88 55 66 or by email at [nalonso@uianet.org](mailto:nalonso@uianet.org)

Noelia can answer any questions and, along with the UIA team, work with your firm to enhance your firm's benefits of **UIAdvance** membership.

UIA • 9 rue du Quatre-Septembre,  
75002 Paris • Tél : +33 1 44 88 55 66  
• Fax : +33 1 44 88 55 77  
[www.uianet.org](http://www.uianet.org)

### 2023 Prices

- Law firm based in countries from HDI categories 1 & 2\*: €3,950
- Law firm based in countries from HDI categories 3 & 4\*: €2,765

*\*The categories of countries are based on the Human Development Index from the United Nations Development Programme (UNDP).*

*Your law firm seeks to extend its global reach, strengthen its brand, work with clients around the world, and collaborate with as well as learn from a worldwide network of law firms.*

## Benefits of UIAdvance

- ✓ Participation in exclusive events to develop and deepen relationships with other **UIAdvance** firms (including a special reception at UIA's Annual Congress and a mid-year **UIAdvance** conference)
- ✓ Free full membership in UIA for 5 firm lawyers and for 2 lawyers under 35 with individual listings in the UIA Directory (additional members at preferential rates)
- ✓ Free registration for one firm lawyer at UIA's Annual Congress (in 2023, we'll be hosted by the vibrant city of Rome)
- ✓ Unlimited registrations for firm lawyers at UIA's Annual Congress at preferential membership rates
- ✓ Free registration for a firm lawyer at a UIA Seminar or Training Course
- ✓ Unlimited registration for firm lawyers at UIA Seminars and Training Events at preferential rates
- ✓ Free law firm listing on the UIA website and in the UIA Directory (with your firm's logo, contact, description and weblink as well as an attorney photo)
- ✓ 50% discount on advertising in the UIA Directory
- ✓ License to use the UIA logo in your firm's marketing materials
- ✓ Recognition of your law firm as a supporter of UIA's Human Rights branch, the Institute for the Rule of Law (IROL)
- ✓ 10 copies of the UIA Magazine, the *Juriste*
- ✓ 10 copies of the UIA Membership Directory



## GLOBAL LEGAL SOLUTIONS PREMIER SPONSOR



LexisNexis  
Nigel Roberts - Vice President, Global Associations  
125 Park Avenue  
New York - NY 10007 - États-Unis  
E. nigel.roberts@lexisnexis.com  
W. www.lexisnexis.com

## SPONSORS INSTITUTIONNELS



Consiglio Nazionale Forense (CNF)  
Via del Governo Vecchio, 3  
00186 Rome - Italie  
T. +39 06 977488  
E. protocol@pec.cnf.it  
W. www.consiglionazionaleforense.it



Cassa Forense  
Via Giuseppe Gioachino Belli, 5  
00193 Rome - Italie  
T. +39 06 51 43 53 40  
W. www.cassaforense.it

## OFFICIAL COFFEE



Luigi Lavazza S.p.A.  
Via Bologna, 32  
10152 Turin - Italia  
T. +39 011 23 98 1  
F. +39 011 23 98 324  
E. info@lavazza.it

## SPONSOR PLATINUM



IE Law School  
C/ María de Molina, 15  
28006 Madrid - Espagne  
T. +34 91 568 96 00  
E. paula.heras@ie.edu  
W. www.ie.edu/law-school

## SPONSORS GOLD



Banca Ifis  
W. www.bancaifis.it



Gianni & Origoni  
Via delle Quattro Fontane 20  
00184 Rome - Italie  
T. +39 06 478751  
E. rome@gop.it  
W. www.gop.it



Consejo General de la Abogacía Española  
Paseo de Recoletos, 13  
28004 Madrid - Espagne  
T. +34 91 523 25 93  
E. informacion@abogacia.es  
W. www.abogacia.es



Macchi di Cellere Gangemi  
Via Michele Mercati, 39  
00197 Rome - Italie  
T. +39 06 362141  
E. roma@macchi-gangemi.com  
W. www.macchi-gangemi.com

## SPONSOR SILVER

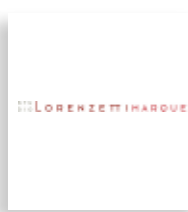


AKD Benelux Lawyers  
The Netherlands | Belgium | Luxembourg  
T. +31 88 253 5000  
E. info@akd.eu  
W. www.akd.eu

## SPONSORS DÎNER DE GALA



Alphabeto Uruguay  
San José 807 - Oficina 1003  
Montevideo - Uruguay  
T. +598 2904 4747  
E. info@alphabeto.com.uy  
W. www.alphabeto.com.uy



Studio Lorenzetti Marques  
Via San Vittore, 22  
20123 Milan - Italie  
T. +39 02 454 86 6830  
W. www.smlaw.com.br



Conseil national des barreaux  
180 boulevard Haussmann  
75008 Paris - France  
T. +33 1 53 30 85 60  
E. international@cnb.avocat.fr  
W. www.cnb.avocat.fr



UGGC Avocats  
47 rue de Monceau  
75008 Paris - France  
T. + 33 1 56 69 70 00  
E. paris@uggc.com  
W. www.uggc.com



FTMS  
67, boulevard Malesherbes  
75008 Paris - France  
T. +33 1 47 23 47 24  
E. ftmsavocats@ftmsavocats.com  
W. www.ftmsavocats.com



Zunarelli Studio Legale Associato  
Piazza SS Apostoli, 66  
00187 Rome - Italie  
T. +39 06 68210067  
E. roma@studiozunarelli.com  
W. www.studiozunarelli.com



Ordre des avocats de Paris  
4 boulevard du Palais  
75001 Paris - France  
T. +33 1 44 32 49 49  
E. international@avocatparis.org  
W. www.avocatparis.org

## SPONSOR SESSION DROIT DE L'ART / PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE



The Venice Chamber of Arbitration  
San Marco, 3870  
30124 Venise - Italie  
T. +39 041 786236  
E. conciliazione@ve.camcom.it  
W. www.camera-arbitrale-venezia.com

## SPONSOR SESSION DROIT BANCAIRE ET FINANCIER



Banca Ifis  
W. www.bancaifis.it

## SPONSORS SESSION ARBITRAGE INTERNATIONAL



Centro Internacional de Arbitraje de Madrid (CIAM)  
Calle de las Huertas, 13  
28012 Madrid - Espagne  
T. +34 91 538 35 48  
E. info@madridarb.com  
W. www.madridarb.com



The Venice Chamber of Arbitration  
San Marco, 3870  
30124 Venise - Italie  
T. +39 041 786236  
E. conciliazione@ve.camcom.it  
W. www.camera-arbitrale-venezia.com

## SPONSOR FORUM DES AVOCATS ARABOPHONES




CastaldiPartners  
Via Savona, 19/A  
20144 Milan - Italie  
T. +39 02 8940 9927  
E. milano@castaldipartners.com  
W. www.castaldipartners.com

## SPONSOR SÉNAT INTERNATIONAL DES BARREAUX



The Law Society of Hong Kong  
 3/F, Wing On House - 71 Des Voeux Road Central  
 Hong Kong - SAR - Chine  
 T. +852 2846 0500  
 W. www.hklawsoc.org.hk

## SPONSORS PAUSE CAFÉ



ASLA Associazione Studi Legali  
 Associati  
 E. info@aslaitalia.it  
 W. www.aslaitalia.it



Gianni & Origoni  
 Via delle Quattro Fontane 20  
 00184 Rome - Italie  
 T. +39 06 478751  
 E. rome@gop.it  
 W. www.gop.it



Centro Internacional de Arbitraje de Madrid (CIAM)  
 Calle de las Huertas, 13  
 28012 Madrid - Espagne  
 T. +34 91 538 35 48  
 E. info@madridarb.com  
 W. www.madridarb.com



Macchi di Cellere Gangemi  
 Via Michele Mercati, 39  
 00197 Rome - Italie  
 T. +39 06 362141  
 E. roma@macchi-gangemi.com  
 W. www.macchi-gangemi.com



Consejo General de la Abogacía Española  
 Paseo de Recoletos, 13  
 28004 Madrid - Espagne  
 T. +34 91 523 25 93  
 E. informacion@abogacia.es  
 W. www.abogacia.es




Pedersoli Studio Legale  
 Via Monte di Pietà, 15  
 20121 Milan - Italie  
 T. +39 02 30305 1  
 E. milano@pedersoli.it  
 W. www.pedersoli.it

## SPONSOR STYLOS




Ughi e Nunziante Studio Legale  
 Via Venti Settembre, 1  
 00187 Rome - Italie  
 T. +39 06 474831  
 E. un.roma@unlaw.it  
 W. www.unlaw.it

## SPONSOR BLOC-NOTES



Legall - Studi Legali Alleati  
 W. www.leg-all.it

## TRANSFERTS VIP



Pasquarelli Auto  
 Via Po, 127  
 66020 San Giovanni Teatino - Italie  
 T. +39 085 4469701  
 E. info@pasquarelliauto.it  
 W. www.pasquarelliauto.it



## EXPOSANTS



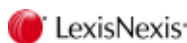
Banca Ifis  
W. [www.bancaifis.it](http://www.bancaifis.it)



IE Law School  
C/ María de Molina, 15  
28006 Madrid - Espagne  
T. +34 91 568 96 00  
E. [paula.heras@ie.edu](mailto:paula.heras@ie.edu)  
W. [www.ie.edu/law-school](http://www.ie.edu/law-school)



Certydoc  
Via San Vittore al Teatro, 3  
20123 Milan - Italie  
E. [info@certydoc.com](mailto:info@certydoc.com)  
W. [www.certydoc.com](http://www.certydoc.com)



LexisNexis  
Nigel Roberts - Vice President, Global  
Associations  
125 Park Avenue  
New York - NY 10007 - États-Unis  
E. [nigel.roberts@lexisnexis.com](mailto:nigel.roberts@lexisnexis.com)  
W. [www.lexisnexis.com](http://www.lexisnexis.com)

## PARTENAIRES MÉDIAS



## AUTRES PARTENAIRES



Ordine degli Avvocati di Bologna  
Piazza Tribunali, 4 - Palazzo di Giustizia  
40124 Bologne - Italie  
E. [info@ordineavvocatibologna.net](mailto:info@ordineavvocatibologna.net)  
W. [www.ordineavvocatibologna.net](http://www.ordineavvocatibologna.net)



Ordine degli Avvocati di Verona  
Via Teatro Ristori, 1  
37122 Vérone - Italie  
E. [info@ordineavvocati.vr.it](mailto:info@ordineavvocati.vr.it)  
W. [www.ordineavvocati.vr.it](http://www.ordineavvocati.vr.it)



Consiglio dell'Ordine  
degli Avvocati di Roma  
Piazza Cavour - Palazzo di Giustizia  
00193, Rome - Italie  
E. [consiglio@ordineavvocati.roma.it](mailto:consiglio@ordineavvocati.roma.it)  
W. [www.ordineavvocati.roma.it](http://www.ordineavvocati.roma.it)

Nous remercions tout particulièrement John Rhey Brucal Castillo,  
étudiant de l'Accademia di Belle Arti di Roma, qui a conçu le logo du congrès UIA 2023.

**TRAINING  
DESIGNED  
TO MAXIMIZE  
YOUR GLOBAL  
POTENTIAL**

IE Law School accompanies you through every stage of your legal training, from the foundations of law to the latest advances in specific disciplines. A leading-edge training experience that covers applied methodologies, comparative study of law and the latest trends in legal practice, taught by world-class experts with years of professional experience at the highest level. Bolster your knowledge and learn new ways to think about the law. Find innovative and creative solutions to the most complex cases.



## JOURNÉE « NETWORKING »

La journée d'ouverture du congrès est l'occasion de retrouver vos confrères dans l'atmosphère particulièrement chaleureuse qui caractérise l'UIA !

La journée commencera avec l'**Assemblée Générale de l'UIA** au Parco dei Principi, suivie par les forums spécialisés qui auront lieu dans l'après-midi.

Cette année, vous aurez aussi le choix entre 10 forums spécialisés par langue et par région. **Les forums linguistiques** facilitent la discussion de sujets importants du droit pour les participants qui partagent une langue commune. **Les forums régionaux** quant à eux, permettent aux participants d'échanger différents points de vue sur une même problématique et de considérer les multiples façons juridiques de la traiter selon le pays. Avec des coordinateurs experts venus des quatre coins du monde, ces discussions promettent d'être animées et instructives !

La journée se poursuivra avec la **cérémonie d'ouverture** au Teatro Brancaccio.

### 10h30 – 12h30

#### Assemblée Générale de l'UIA

*Réunion réservée exclusivement aux membres de l'UIA*

### 14h00 – 15h30

#### Forum de *common law*

#### Forum des avocats francophones

#### Forum des avocats germanophones

#### Forum des avocats lusophones

#### Forum des avocats hispanophones

### 15h30 – 17h00

#### Forum des avocats africains

#### Forum des avocats arabophones

#### Forum des avocats asiatiques

#### Forum des avocats des pays d'Europe centrale et orientale

#### Forum des avocats latino-américains

### 18h00 – 19h30

#### Cérémonie d'ouverture au Teatro Brancaccio

### 19h30

#### Cocktail de bienvenue au Palazzo Brancaccio




9H00 – 12H30

Session	Thème	Présidents	Orateurs
<p><b>Thème principal 1</b></p> <p><b>Salle Fernandes</b></p>	<p><b>Liberté de circulation, migration et droits de l'homme</b></p> <p>Alors que les crises humanitaires internationales ont rarement été aussi fréquentes, les questions relatives aux droits de l'homme et à la circulation transfrontalière des personnes revêtent une importance politique et juridique croissante. Les gouvernements du monde entier ont dû réagir de façon urgente aux défis sans précédent découlant de la prise de pouvoir des talibans en Afghanistan, de l'invasion russe de l'Ukraine et, plus récemment, du conflit armé à Khartoum et dans la région du Darfour, au Soudan.</p> <p>Des défis politiques et juridiques de plus longue date doivent également être pris en compte dans ce contexte, notamment l'approche adoptée à l'égard des migrants cherchant à entrer en Europe à travers la Méditerranée, le déplacement massif de réfugiés fuyant le Venezuela en raison de troubles politiques et d'une instabilité socio-économique sans précédent, ainsi que l'augmentation significative des migrations intra-africaines au cours du XXI<sup>e</sup> siècle.</p> <p>Ce panel examinera les approches adoptées dans divers pays du monde pour relever les défis posés par les crises humanitaires immédiates, les schémas migratoires plus établis et les aspects des droits de l'homme liés à la circulation des personnes. Une attention particulière sera accordée à la manière dont, en tant que professionnels, nous pouvons conseiller le plus efficacement possible les personnes et les familles qui cherchent refuge et protection dans nos pays.</p>	<p><b>Coordinateurs :</b>  <b>Hervé LINDER</b>  <i>(Ernst &amp; Linder LLC)</i>  <i>New York, NY, États-Unis</i></p> <p><b>Matthew WILLS</b>  <i>(Laura Devine Immigration)</i>  <i>Londres, Royaume-Uni</i></p>	<p><b>Julie COUTURIER</b>  <i>(Barreau de Paris)</i>  <i>Paris, France</i></p> <p><b>Omar HEGAZI</b>  <i>(Studio Legale Hegazi)</i>  <i>Bergame, Italie</i></p> <p><b>Linda JULIEN</b>  <i>(CTI Capital Groupe INC)</i>  <i>Montréal, Canada</i></p> <p><b>Marc-André SEGUIN</b>  <i>(Exeo Attorney)</i>  <i>Montréal, Canada</i></p>
<p><b>Droit agroalimentaire / Droit de la mode / Droit médical / Startups &amp; Capital risque</b></p> <p><b>Salle Sforza A</b></p>	<p><b>Impacts de la réglementation sanitaire sur l'étiquetage de la mode : quand les vêtements affrontent des arguments de santé et d'alimentation</b></p> <p>L'évolution de la société juridique dans son ensemble est un défi, notamment lorsqu'elle interfère dans divers secteurs tels que les sciences de la santé, l'alimentation et la mode. Cette table ronde mettra en évidence les nouvelles tendances et règles qui contrôlent et renforcent l'interaction entre la mode, la santé et l'alimentation, avec un accent particulier sur les modèles de start-ups qui peuvent avoir un impact considérable sur les affaires si les lois pertinentes ne sont pas bien respectées. L'occasion d'apprendre les règles et la jurisprudence en la matière.</p>	<p><b>Diego SALUZZO</b>  <i>(Grande Stevens Studio Legale)</i>  <i>Turin, Italie</i></p> <p><b>Francisco Javier GARCÍA PÉREZ</b>  <i>(Uría Menéndez)</i>  <i>Barcelone, Espagne</i></p> <p><b>Eliana SILVA DE MORAES</b>  <i>(Silva de Moraes Associés)</i>  <i>Sao Paulo, Brésil</i></p> <p><b>Nesrine ROUDANE</b>  <i>(Roudane &amp; Partners Law Firm)</i>  <i>Casablanca, Maroc</i></p> <p><b>Modératrice :</b>  <b>Janice F. MULLIGAN</b>  <i>(Mulligan Law)</i>  <i>San Diego, CA, États-Unis</i></p>	<p><b>Ettore BOTTESELLI</b>  <i>(Martinelli Advogados)</i>  <i>Sao Paulo, Brésil</i></p> <p><b>Nathalie CAZEAU</b>  <i>(Cazeau &amp; Associés)</i> Paris, France</p> <p><b>Francesca FERRARIO</b>  <i>(Studio Legale Lupi &amp; Associati)</i>  <i>Milan, Italie</i></p> <p><b>Joana WHYTE</b>  <i>(Telles Advogados)</i>  <i>Porto, Portugal</i></p> <p><b>Iliyana SIRAKOVA</b>  <i>(Schoenherr)</i> Vienne, Autriche</p> <p><b>Magdalena ZIELINSKA-KUC</b>  <i>(WKB Lawyers)</i> Varsovie, Pologne</p>
<p><b>Droit bancaire et financier</b></p> <p><b>Salle Sforza B</b></p>	<p><b>Scandales financiers et leurs implications judiciaires et réglementaires</b></p> <p>Les différents scandales financiers continuent de secouer les marchés financiers ainsi que les investisseurs. Ils ont en particulier touché les cryptomonnaies et d'autres actifs virtuels. Dans le cadre de cette session, différents scandales financiers internationaux seront examinés afin de souligner leurs implications judiciaires ainsi que sur les réglementations financières. Les orateurs analyseront enfin la nécessité de protéger les investisseurs dans un monde toujours plus global et virtuel ainsi que les moyens législatifs pour y parvenir.</p>	<p><b>Olivier NICOD</b>  <i>(Walder Wyss)</i>  <i>Lausanne, Suisse</i></p>	<p><b>Olivier ATTIAS</b>  <i>(August Debouzy)</i> Paris, France</p> <p><b>Barbara BANDIERA</b>  <i>Milan, Italie</i></p> <p><b>Marie-Paule GILLEN</b>  <i>(DSM Avocats à la Cour)</i>  <i>Luxembourg</i></p> <p><b>Thomas GOOSSENS</b>  <i>(Chabrier Avocats)</i> Genève, Suisse</p> <p><b>Claudia LONGI</b>  <i>Bolzano, Italie</i></p> <p><b>Vipul MAHESHWARI</b>  <i>(Maheshwari &amp; Co.)</i> New Delhi, Inde</p> <p><b>Silvestre TANDEAU DE MARSAC</b>  <i>(FTMS Avocats)</i> Paris, France</p> <p><b>Yonca Fatma YÜCEL</b>  <i>(Yigit Yücel International Law Firm)</i> Ankara, Turquie</p>

9H30 - 13H00

Session	Thème	Présidents	Orateurs
<p><b>Avocats &amp; juristes d'entreprise</b></p> <p><b>Salle Sforza C</b></p>	<p><b>Les juristes d'entreprise dans les opérations M&amp;A - Tout ce que vous vouliez savoir sur ce que les services juridiques et leurs entreprises font avant, pendant et après la signature et la conclusion de l'opération</b></p> <p>L'objectif de cette session est d'échanger sur le rôle du département juridique dans les opérations M&amp;A avant, pendant et après la signature et la clôture de l'opération, de son interaction avec la direction, les autres fonctions de support de leurs entreprises ainsi qu'avec les cabinets d'avocats qui les assistent. Nous échangerons sur ce qui se passe derrière les rideaux de chaque opération M&amp;A, comme les politiques internes de l'entreprise, les défis et les opportunités dans les opérations M&amp;A, comment les juristes d'entreprise choisissent les cabinets d'avocats qui les assistent, leurs interactions réciproques et leurs attentes, la façon dont la due diligence, la négociation, la signature et la réalisation des opérations ainsi que le processus d'intégration de l'entreprise acquise sont menés par les juristes d'entreprises et leurs sociétés.</p>	<p><b>Arianna RIGHI</b> (ADM) Rolle, Suisse</p>	<p><b>Ignacio CORBERA DALE</b> (Garrigues) Londres, Royaume-Uni</p> <p><b>Giuseppe IZZO</b> (Cargill) Milan, Italie</p> <p><b>Ulrich MÜNZER</b> (Hotz &amp; Partner) Stuttgart, Allemagne</p> <p><b>Florian NEUMAYR</b> (BPV Hügel Rechtsanwälte) Vienne, Autriche</p> <p><b>Catherine PEULVÉ</b> (CPLAW - Catherine Peulvé) Paris, France</p> <p><b>Franz SCHUBIGER</b> (Pestalozzi Attorneys at Law) Zurich, Suisse</p> <p><b>Francisco SOLER CABALLERO</b> (Garrigues) Valence, Espagne</p> <p><b>Marzia STANZANI</b> (Cembre S.p.A.) Brescia, Italie</p> <p><b>Dominik SUONIEMI</b> (W.R. Grace &amp; Co.) Vormes, Allemagne</p>
<p><b>Droit de la famille</b></p> <p><b>Salle Sforza D+E</b></p>	<p><b>Problèmes de procédure dans les affaires familiales internationales</b></p> <p>L'un des principaux défis du droit international de la famille est de connaître et d'appliquer différents types de procédures. Nous discuterons de la manière de travailler entre les systèmes de common law et de droit civil, des modalités d'exécution des sentences étrangères, du recours aux demandes d'entraide judiciaire dans le cadre d'enquêtes judiciaires sur les actifs offshore, etc.</p> <p><b>Aliénation parentale. Est-il obligatoire d'être un bon gardien ?</b></p> <p><b>L'intelligence artificielle et les neurosciences dans le droit de la famille</b></p> <p>L'intelligence artificielle en tant qu'outil juridique est d'ores et déjà une réalité. Comment cet outil sera-t-il être utilisé dans le droit de la famille ? Risques et avantages. La connaissance de la neuroscience est un instrument que les avocats en droit de la famille doivent maîtriser. Nous verrons en quoi cela peut être utile.</p> <p><b>Faits marquants de la jurisprudence</b></p> <p>Nous examinerons quatre jugements remarquables de quatre juridictions différentes, qui nous apporteront un éclairage sur de nouvelles questions en matière familiale. Discussion intéressante avec les participants.</p>	<p><b>Modérateurs :</b></p> <p><b>Daniela HORVITZ LENNON</b> (Horvitz y Compañía Abogados) Santiago, Chili</p> <p><b>Karin Susanne DELERUE</b> (Delerue Rechtsanwälte) Berlin, Allemagne</p> <p><b>Davide PIAZZONI</b> (Studio Legale Ruo Piazzoni) Rome, Italie</p>	<p><b>Mirzia BIANCA</b> (Università Sapienza di Roma) Rome, Italie</p> <p><b>Nuno CARDOSO-RIBEIRO</b> (Divórcio &amp; Família Advogados) Lisbonne, Portugal</p> <p><b>Hélène CARVALLO</b> (Carvallo Family Law) New York, NY, États-Unis</p> <p><b>Fernando DE LA MATA</b> (Pérez-Llorca) Barcelone, Espagne</p> <p><b>Lisette DUPRÉ</b> (Stewarts) Londres, Royaume-Uni</p> <p><b>María Dolores LÓPEZ-MUELAS VICENTE</b> Murcie, Espagne</p> <p><b>Ignacia LERDO DE TEJADA LOYOLA</b> (Horvitz y Compañía Abogados) Santiago, Chili</p> <p><b>Elodie MULON</b> (Mulon &amp; Associés) Paris, France</p> <p><b>Vanessa NDOUMBE NKOTTO</b> (OratioFortis Avocates) Genève, Suisse</p> <p><b>Maritza RODRIGUEZ</b> (Rodríguez Law LLC) Newark, NJ, États-Unis</p> <p><b>Howard SIMMONS</b> (Simmons da Silva LLP) Brampton, Canada</p> <p><b>Carmen VARELA ÁLVAREZ</b> (Carmen Varela Abogados de Familia) Barcelone, Espagne</p> <p><b>Tarik ZOUHAIR</b> (Cabinet Zouhair) Casablanca, Maroc</p>

9H30 - 13H00			
Session	Thème	Présidents	Orateurs
<b>Droit administratif et réglementaire</b>  <b>Salle Orsini</b>	<b>Le règlement public anti-corruption</b> Depuis le milieu des années 1990, les préoccupations des organismes internationaux concernant l'expansion du phénomène de la corruption se sont considérablement intensifiées. Par le biais d'instruments dits «hard law» et «soft law», les Nations unies, le Conseil de l'Europe, l'OCDE, l'Organisation des États américains, l'Union africaine et l'Union européenne sont intervenus à de nombreuses reprises sur le thème de la corruption, qu'ils considèrent comme une menace sérieuse pour les institutions démocratiques, le bon fonctionnement des marchés et l'accès régulier des citoyens aux services publics. Cela a conduit à mettre l'accent sur la prévention administrative de la corruption plutôt que sur la seule répression pénale.	<b>Marco MARIANI</b> <i>(Studio Legale Associato Catta Mariani)</i> <i>Florence, Italie</i>	<b>Roberto DI CILLO</b> <i>(Di Cillo Advocacia)</i> <i>Sao Paulo, Brésil</i> <b>Claude NICATI</b> <i>(Étude NVLE)</i> <i>Neuchâtel, Suisse</i> <b>Katarina OSKARSSON</b> <i>(Advokatfirman Allians)</i> <i>Stockholm, Suède</i> <b>Rosa Isabel PEÑA SASTRE</b> <i>(Ilustre Colegio de la Abogacía de Barcelona - ICAB)</i> <i>Barcelone, Espagne</i>
	<b>(i) les avantages et les incidences fiscales pour les agents économiques dans le cadre des procédures de faillite et de restructuration ;</b> <b>(ii) les conditions de libération des dettes issues de la procédure de faillite vis-à-vis de la masse ;</b> <b>(iii) les nouvelles formes ou mécanismes de restructuration et de participation aux liquidations judiciaires.</b>	<b>Alberto ROMÁN PALENCIA</b> <i>(Román y Castañeda Abogados)</i> <i>Mexico, Mexique</i>	<b>Rubén ACOSTA GONZÁLEZ</b> <i>(Acosta &amp; Asociados)</i> <i>Guadalajara, Mexique</i> <b>Daniel GONZÁLEZ ESTRADA</b> <i>(DLA Piper) Mexico, Mexique</i> <b>José PAJARES ECHEVERRÍA</b> <i>(Pajares &amp; Asociados Abogados)</i> <i>Sarragosse, Espagne</i> <b>Marithza RIVAS</b> <i>Montevideo, Uruguay</i> <b>Diana RIVERA ANDRADE</b> <i>(Rivera Andrade Estudio Jurídico)</i> <i>Bogota, Colombie</i> <b>Rodrigo RODRIGUEZ</b> <i>(University of Lucerne)</i> <i>Lucerne, Suisse</i> <b>Volker RÖMERMANN</b> <i>(Römermann Rechtsanwälte AG)</i> <i>Hanovre, Allemagne</i>
14H00 - 17H30			
<b>Droit de la famille / Arbitrage international</b>  <b>Salle Sforza B</b>	<b>L'arbitrage familial : comment cela fonctionne-t-il dans les pays qui l'ont déjà mis en œuvre ?</b> Le blocage ou le retard des procédures judiciaires relatives aux affaires familiales, ou le manque de spécialisation des tribunaux, est une réalité internationale qui fait que la possibilité de recourir à l'arbitrage s'affirme comme une option de plus en plus intéressante. À la lumière de leur adoption dans certains pays, nous examinerons les caractéristiques de ces procédures et les implications au niveau international de l'exécution des résolutions émises par les tribunaux arbitraux.	<b>Daniela HORVITZ LENNON</b> <i>(Horvitz Abogados)</i> <i>Santiago, Chili</i>  <b>Modérateurs :</b> <b>Régis BERGONZI</b> <i>(Étude Bergonzi)</i> <i>Monaco</i>  <b>Heidi LÓPEZ CASTRO</b> <i>(Uría Menéndez)</i> <i>Madrid, Espagne</i>	<b>Alvaro AZNAR AZCARATE</b> <i>(Buckles Solicitors LLP)</i> <i>Londres, Royaume Uni</i> <b>Simon BRUCE</b> <i>(Dawson Cornwell)</i> <i>Londres, Royaume-Uni</i> <b>Antoine EIGENMANN</b> <i>(Eigenmann Associés)</i> <i>Lausanne, Suisse</i> <b>Vinciane GILLET</b> <i>(Gillet Lex) Bruxelles, Belgique</i> <b>Pablo MARTÍNEZ LLORENTE</b> <i>(Whitewell)</i> <i>Madrid, Espagne</i> <b>Niamh NI GHAIRBHIA GARVEY</b> <i>(Garvey Avocats)</i> <i>Paris, France</i> <b>Hendrik PUSCHMANN</b> <i>(Farrer &amp; Co)</i> <i>Londres, Royaume-Uni</i>
	<b>Succession et arbitrage</b> Ce panel vise à aborder les différentes questions qui peuvent se poser dans les arbitrages relatifs aux successions. En particulier, il discutera des avantages du recours à l'arbitrage pour régler les litiges en matière de succession et des questions communes à l'arbitrage en matière de succession lorsqu'il existe une composante internationale.		



14H00 – 17H30			
Session	Thème	Présidents	Orateurs
<p style="text-align: center;"><b>Sénat international des barreaux / Forum des membres collectifs</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Salle Fernandes</b></p> 	<p><b>L'impact de l'IA sur le droit : qu'est-ce qui nous attend et comment nous préparer à y faire face ?</b></p> <p>Les innovations technologiques basées sur l'IA, disruptives du fait de leur émergence rapide, évoluent entre risques et opportunités. C'est pourquoi, en tant que juristes, nous devons nous préparer et veiller à ce que les lois garantissent que les nouvelles technologies soient mises au service des personnes. Les droits fondamentaux doivent être adaptés pour intégrer les nouvelles réalités, en protégeant notamment les personnes contre les conséquences de toute avancée technologique. La prévention des risques et la protection des personnes nécessitent une surveillance humaine constante et la mise en place de mécanismes efficaces de contrôle des processus technologiques, en particulier pour les aspects où l'IA peut influencer de manière décisive des prises de décision importantes. En ce sens, éviter les biais cognitifs, qui conduisent à des résultats excluants ou discriminatoires, est un défi en termes sociaux et législatifs. Cette séance abordera cette nouvelle réalité et la manière de l'aborder pour que l'IA respecte la confidentialité de nos données et les droits numériques dans leur ensemble.</p>	<p><b>Présidente du Sénat international des barreaux :</b> <b>Urquiola DE PALACIO</b> <i>Présidente de l'UIA</i></p> <p><b>1<sup>er</sup> Vice-Président du Sénat international des barreaux :</b> <b>Joachim BILE-AKA</b> <i>Ancien Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de Côte d'Ivoire</i></p> <p><b>2<sup>e</sup> Vice-Président du Sénat international des barreaux :</b> <b>Alfonso PÉREZ-CUÉLLAR MARTÍNEZ</b> <i>Ancien Président de l'Ilustre y Nacional Colegio de Abogados de México, Ancien Président du Consejo General de la Abogacía Mexicana</i></p> <p><b>Codirecteurs des membres collectifs :</b> <b>Murray S. LEVIN</b> <i>(Troutman Pepper) Philadelphie, PA, États-Unis</i> <b>Rosa Isabel PEÑA SASTRE</b> <i>(Ilustre Colegio de la Abogacía de Barcelona - ICAB) Barcelone, Espagne</i></p>	<p><b>Modérateurs :</b> <b>Massimo STERPI</b> <i>(Gianni &amp; Origoni) Rome, Italie</i> <b>Murray S. LEVIN</b> <i>(Troutman Pepper) Philadelphie, PA, États-Unis</i></p> <p><b>Orateurs :</b> <b>Richard ATKINSON</b> <i>Vice-Président de The Law Society of England and Wales, Royaume-Uni</i> <b>C. M. CHAN</b> <i>Président de The Law Society of Hong Kong, SAR, Chine</i> <b>Fabio DE PAOLIS</b> <i>(Broadcom) Rome, Italie</i> <b>Julien KAVARUGANDA</b> <i>Ancien Bâtonnier du Barreau du Rwanda, Rwanda</i> <b>Pierre KIRCH</b> <i>Paris, France</i> <b>Laurent MARTINET</b> <i>Vice-Président du Conseil National des barreaux, Paris, France</i> <b>Pierre-Yves THOUMSIN</b> <i>Représentant de l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles, Belgique</i> <b>Ian McDOUGALL</b> <i>Vice-Président et directeur juridique de LexisNexis, Royaume-Uni</i> <b>Christian ZINSER</b> <i>(Zinser Legal) Mexico, Mexique</i></p>
<p style="text-align: center;"><b>Droit et pratique du contentieux / Droit international privé</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Salle Sforza A</b></p>	<p><b>Ensemble en harmonie ? L'avenir de la procédure civile</b></p> <p>Il existe une longue tradition de réforme de la procédure civile en Europe et dans le monde, et la convergence entre les systèmes a été une caractéristique du passé procédural récent. Le projet ELI-Unidroit, par le biais de ses nouvelles règles de procédure civile, tente maintenant de produire un code commun de procédure civile pour l'Europe. Rejoignez-nous pour un débat au cours duquel nous examinerons si l'harmonisation de l'ensemble de la procédure civile, y compris la signification, la juridiction et la preuve, est (1) possible (2) nécessaire (3) souhaitée !</p>	<p><b>Fernando DE LA MATA</b> <i>(Pérez-Llorca) Barcelone, Espagne</i></p> <p><b>Amy HARVEY</b> <i>(Ontier LLP) Londres, Royaume-Uni</i></p>	<p><b>Paul CONVERY</b> <i>(William Fry) Dublin, Irlande</i> <b>Olaf HARTENSTEIN</b> <i>(Arnecke Sibeth Dabelstein) Hambourg, Allemagne</i> <b>Marc JONES</b> <i>(Stewarts) Londres, Royaume-Uni</i> <b>Paolo LOMBARDI</b> <i>(Studio Legale Elexi) Turin, Italie</i> <b>John MCELROY</b> <i>(Hausfeld) Londres, Royaume-Uni</i> <b>Francisco RAMOS ROMEU</b> <i>(RYA Abogados) Barcelone, Espagne</i> <b>James D. ROSENER</b> <i>(Troutman Pepper) New York, NY, États-Unis</i> <b>Ignacio TIRADO</b> <i>(Unidroit) Rome, Italie</i> <b>Katarzyna WASOWICZ</b> <i>(Wasowicz Abogados) Torrevieja, Espagne</i> <b>Christian ZINSER</b> <i>(Zinser Legal) Mexico, Mexique</i></p>



14H30 – 16H00

Session	Thème	Présidents	Orateurs
<p><b>Session UIA-ABA</b></p> <p><b>Salle Sforza C</b></p>	<p><b>Entreprises, droits de l'homme et changement climatique : l'avenir de l'ESG</b></p> <p>Le pendule continue d'osciller en ce qui concerne la mesure dans laquelle les entreprises arrivent à équilibrer les obligations vis-à-vis des actionnaires et les préoccupations sociétales. L'expression « ESG » (environnement, social et gouvernance d'entreprise) est devenue un raccourci pour désigner cette controverse croissante. Alors que les institutions financières ont poussé à l'investissement dans l'ESG, d'autres reportages se sont interrogés sur un retour de bâton contre l'investissement ESG. Les entreprises se sont-elles trop éloignées des principes de base ou bien l'investissement ESG représente-t-il l'émergence d'un nouveau paradigme ? Les avocats doivent comprendre les implications pour leurs clients afin d'offrir des conseils juridiques appropriés, et de plus en plus de cabinets d'avocats mettent en place des composantes « ESG » qui se reflètent sur le site web. Le panel explorera ces questions et notera les contours du débat.</p>	<p><b>Coordinateurs :</b>  <b>Louis F. BURKE</b>  <i>Représentant de l'ABA pour l'UIA (Louis F. Burke PC)</i>  <i>New York, NY, États-Unis</i></p> <p><b>Steven M. RICHMAN</b>  <i>Ancien Président de l'International Law Section de l'ABA (Clark Hill PLC)</i>  <i>Princeton, NJ, États-Unis</i></p>	<p><b>Carlo MASTELLONE</b>  <i>(Studio Legale Mastellone)</i>  <i>Florence, Italie</i></p> <p><b>Jacqueline SCOTT</b>  <i>(Fortney &amp; Scott)</i>  <i>Washington, DC, États-Unis</i></p> <p><b>Mary SMITH</b>  <i>Présidente désignée de l'ABA</i></p> <p><b>Laurie WEBB DANIEL</b>  <i>(Webb Daniel Friedlander LLP)</i>  <i>Atlanta, GA, États-Unis</i></p>

14H30 – 18H00

<p><b>Droit administratif et réglementaire / Droit des biotechnologies / Droit médical / Propriété intellectuelle / Vie privée et droits de l'homme numérique</b></p> <p><b>Salle Sforza D+E</b></p>	<p><b>Médecine personnalisée : science, réglementation, vie privée et propriété intellectuelle</b></p> <p>La médecine personnalisée offre un traitement spécifique non seulement à une maladie, mais aussi à la structure génétique et cellulaire d'une personne donnée. Ces soins peuvent inclure des médicaments qui ne fonctionnent que sur une poignée de personnes, la modification génétique d'un patient, y compris la technologie CRISPR (Courtes répétitions palindromiques regroupées régulièrement espacées de l'information génétique), et la création d'anticorps à partir des propres cellules d'une personne. En raison de sa spécificité, ce type de soins soulève des questions relatives à la protection de la vie privée, à la conduite des essais cliniques, aux préjudices subis par les personnes ayant reçu un traitement inadapté et à la réglementation transnationale des médicaments à usage restreint.</p>	<p><b>Marco MARIANI</b>  <i>(Studio Legale Associato Catte Mariani)</i>  <i>Florence, Italie</i></p> <p><b>Andrew GROSSO</b>  <i>(Andrew Grosso &amp; Associates)</i>  <i>Washington, DC, États-Unis</i></p> <p><b>Eliana SILVA DE MORAES</b>  <i>(Silva de Moraes Associés)</i>  <i>Sao Paulo, Brésil</i></p> <p><b>Marita DARGALLO NIETO</b>  <i>(Buigas)</i>  <i>Barcelone, Espagne</i></p> <p><b>Grant DAVIS-DENNY</b>  <i>(Munger, Tolles &amp; Olson LLP)</i>  <i>Los Angeles, CA, États-Unis</i></p> <p><b>Modératrice :</b>  <b>Janice F. MULLIGAN</b>  <i>(Mulligan Law)</i>  <i>San Diego, CA, États-Unis</i></p>	<p><b>Margherita BARLETTA</b>  <i>(BMV Law Tax Finance)</i>  <i>Milan, Italie</i></p> <p><b>Virginia M. COVINGTON</b>  <i>(United States District Court)</i>  <i>Tampa, FL, États-Unis</i></p> <p><b>Francesca FERRARIO</b>  <i>(Studio Legale Lupi &amp; Associati)</i>  <i>Milan, Italie</i></p> <p><b>Mark PASTIN</b>  <i>(Health Ethics Trust)</i>  <i>Alexandria, VA, États-Unis</i></p>
--	--	---	---

14H30 – 18H00			
Session	Thème	Présidents	Orateurs
<p><b>Session NextGen</b></p> <p>■</p> <p><b>Salle Orsini</b></p>	<p>Cette année, nous retournons à l'arène du Colisée romain, où nous nous concentrerons sur la tradition, la culture et l'héritage de valeurs familiales traditionnelles spécifiques dans le contexte du « monde moderne ». Nous analyserons en détail les défis familiaux auxquels les clients et les avocats sont confrontés quotidiennement, en commençant par la façon dont la société moderne planifie et trouve ensuite un équilibre entre le travail et la vie de famille. Enfin, les compétences juridiques, « comment nous pensons en tant que juristes », peuvent avoir un impact sur d'autres aspects de notre profession et de nos relations personnelles.</p> <p>i. L'état d'esprit et les compétences qui font de vous un grand juriste peuvent-ils vous gêner lorsque vous essayez de développer votre pratique, de gérer votre entreprise ou de développer votre réseau ?</p> <p>ii. L'individualisme, les valeurs familiales et la profession d'avocat.</p> <p>iii. La taumachie dans le monde moderne : cadre juridique, culture, tradition et héritage.</p> <p><i>Ave, Caesar, morituri te salutant.</i></p>	<p><b>Isidro NIÑEROLA TORRES</b> (Dawson Cornwell) Londres, Royaume-Uni</p> <p><b>Vice-Président :</b> <b>Thomas RUDKIN</b> (Farrer &amp; Co) Londres, Royaume-Uni</p> <p><b>Secrétaire :</b> <b>Béangère DIOT</b> (Cadiou Poivey-Leclercq &amp; Associés) Paris, France</p>	<p><b>Alexis BRUNET</b> (ADM) Hambourg, Allemagne</p> <p><b>Gerard JAMES</b> (William Fry) Dublin, Irlande</p> <p><b>Olivia LONGRIGG</b> (Forsters LLP) Londres, Royaume-Uni</p> <p><b>Juan MARTÍ MARTÍ</b> (Anaford) Valence, Espagne</p> <p><b>Jerry ROTH</b> (Roth Global Law/Arb) San Francisco, CA, États-Unis</p> <p><b>Maria VALENTIN</b> (Libra Avocats) Paris, France</p>
<p><b>Investissements étrangers / Droits de l'homme</b></p> <p>■</p> <p><b>Salle Ruspoli + Torlonia</b></p>	<p><b>L'impact des investissements étrangers sur les droits de l'homme. Les réglementations actuelles sont-elles adéquates ou peuvent-elles être améliorées ?</b></p> <p>Les commissions Droits de l'homme et Investissements étrangers tiendront une session conjointe pour discuter des effets des investissements étrangers sur les droits de l'homme et de leur impact sur la migration, la liberté de circulation et les procédures d'obtention de visas. La question autour de laquelle se concentrera notre débat est la suivante : les réglementations actuelles sont-elles adéquates ou y a-t-il des possibilités d'amélioration ?</p> <p>Les investissements étrangers peuvent être à la fois positifs et négatifs en termes de droits de l'homme. Du côté positif, les investissements étrangers peuvent conduire au développement économique, à des opportunités d'emploi, à un meilleur accès à l'éducation, aux soins de santé et à d'autres services de base qui contribueraient à réduire la pauvreté, l'inégalité et l'exclusion sociale, ce qui à son tour signifierait la promotion de l'État de droit et, enfin, des améliorations en matière de droits de l'homme.</p> <p>D'autre part, les investissements étrangers pourraient avoir un effet négatif sur les droits de l'homme s'ils ne sont pas correctement réglementés. En particulier, les investissements étrangers peuvent conduire à l'exploitation des ressources naturelles, au déplacement des communautés locales et au déplacement des travailleurs en raison de l'introduction de nouvelles technologies, entre autres. Par ailleurs, les investissements étrangers et les migrations sont deux phénomènes interdépendants qui sont inextricablement liés depuis l'aube de la mondialisation. La migration est une composante fondamentale du développement humain, essentielle à la croissance des nations. Nous débattons des nombreux obstacles qui empêchent les migrants d'exercer leur droit à la liberté de circulation, notamment les exigences en matière de visas, le coût des visas et la complexité du processus de demande, empêchant dans de nombreux cas les migrants d'accéder aux opportunités économiques, à l'éducation et aux soins de santé.</p>	<p><b>Hernan ANDRADA</b> (Santurio, Andrada &amp; Noël) Buenos Aires, Argentine</p> <p><b>Carolina MARÍN PEDREÑO</b> (Dawson Cornwell) Londres, Royaume-Uni</p>	<p><b>Michele CALANTROPO</b> (Studio Legale Calantropo) Palerme, Italie</p> <p><b>Leandro FONTE</b> (Studio Lorenzetti Marques) Sao Paulo, Brésil</p> <p><b>David GREENE</b> (Edwin Coe LLP) Londres, Royaume-Uni</p> <p><b>Eduardo LORENZETTI MARQUES</b> (Studio Lorenzetti Marques) Sao Paulo, Brésil</p> <p><b>Katarina OSKARSSON</b> (Advokatfirman Allians) Stockholm, Suède</p> <p><b>Lourdes PÉREZ-LUQUE MARICALVA</b> (Toda &amp; Nel-Lo) Madrid, Espagne</p> <p><b>Alina QUACH</b> (Asiallians) Beijing, Chine</p> <p><b>Luana ROBERTO</b> (OratioFortis Avocates) Genève, Suisse</p> <p><b>Katarina WASOVICZ</b> (Wasowicz Abogados) Torrevieja, Espagne</p> <p><b>Tarik ZOUHAIR</b> (Cabinet Zouhair) Casablanca, Maroc</p>


16H30 – 18H00			
Session	Thème	Présidents	Orateurs
<b>UIA Networking</b>  <b>Salle Sforza C</b>	<p>L'une des raisons de participer à un congrès mondial est le réseautage - rencontrer des consœurs et des confrères qui pourraient être utiles à sa propre pratique du droit et se faire connaître des autres et pourquoi pas, créer des liens organiques.</p> <p>Le UIA Networking, présenté pour la première fois au congrès de Macao en 2013, à l'initiative de Fred Kan, est un programme unique offrant une telle opportunité.</p> <p>Chaque participant intéressé à être mis en relation avec des cabinets d'avocats en dehors de sa propre juridiction dispose de 3 minutes sur scène pour se présenter et présenter son cabinet. Les avocats partageant les mêmes idées peuvent se rencontrer lors de la session pour explorer les possibilités de coopération.</p>	<b>Coordinateur :</b> <b>Jean-François HENROTTE</b> <i>(Lexing) Liège, Belgique</i>	
17H30 - 18H30			
<b>Session spéciale sur les violences sexuelles dans les zones de conflit</b>  <b>Salle Sforza B</b>	<p>Dans le cadre du congrès de l'UIA à Dakar en 2022, une session dédiée aux violences sexuelles dans les zones de conflit au eu lieu 27 octobre en présence d'un invité d'honneur exceptionnel : le Dr Denis Mukwege, Prix Nobel de la Paix 2018.</p> <p>Céline Bardet, juriste spécialisée dans les crimes de guerre, la justice pénale internationale et la criminalité transfrontalière, fondatrice de l'ONG « We are NOT Weapons of War » qui lutte contre les violences sexuelles dans les zones de conflits, a été l'une des principaux orateurs de cette fructueuse session.</p> <p>À un an de distance, elle va présenter les résultats à l'issue des travaux scientifiques et des échanges entrepris lors de la session de Dakar.</p>	<b>Alain GROSJEAN</b> <i>(Bonn &amp; Schmitt)</i> <i>Luxembourg</i>	<b>Céline BARDET</b> <i>(We are NOT Weapons of War)</i> <i>Paris, France</i>



9H00 – 12H30

Session	Thème	Présidents	Orateurs
<p><b>Thème principal 2</b></p> <p><b>Salle Fernandes</b></p>	<p><b>Défis alimentaires, environnementaux et énergétiques : comment les avocats peuvent aider à trouver des solutions pour les particuliers et les entreprises</b></p> <p>Les Nations Unies estiment que l'industrie alimentaire est responsable de 30% de la consommation énergétique mondiale et de 22% des gaz à effet de serre à l'origine du réchauffement climatique. Le bétail représente à lui seul 14% de ces émissions mondiales. L'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture a calculé que d'ici 2050, la planète comptera plus de 9 milliards d'êtres humains et que nous devons produire 60% de nourriture en plus. Il nous faut changer nos modes de production, car le changement climatique a entraîné des problèmes de production de produits traditionnels dans des sites traditionnels, ainsi que des problèmes de contenu, en termes de recours à de nouveaux aliments. En tant qu'avocats, nous devons aider nos clients et les institutions à trouver un équilibre, d'une manière compatible avec nos obligations professionnelles et l'administration de la justice. Pour ce faire, nous pouvons (i) en participant aux efforts législatifs et politiques visant à atténuer les risques et à protéger les droits de l'homme ; (ii) en offrant des conseils compétents aux clients, en leur expliquant comment ils peuvent atteindre leurs objectifs tout en atténuant les effets de la pénurie alimentaire et du changement climatique ; (iii) en soulignant les avantages de la divulgation des risques et des opportunités liés à leurs activités commerciales dans leur ensemble, y compris les chaînes d'approvisionnement ; (iv) en identifiant les risques juridiques potentiels et les responsabilités qui peuvent découler de l'action ou de l'inaction ; (v) en s'engageant dans la résolution des litiges qui garantit un accès abordable à la justice pour les personnes touchées négativement.</p>	<p><b>Coordinateur :</b> <b>Diego SALUZZO</b> (Grande Stevens Studio Legale) Turin, Italie</p>	<p><b>Ferdinando ALBISINNI</b> (Università della Tuscia) Rome, Italie</p> <p><b>Aude MAHY</b> (Daldewolf) Bruxelles, Belgique</p> <p><b>Maurizio MARTINA</b> (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture – FAO) Rome, Italie</p> <p><b>Maurizio MORI</b> (Università di Torino) Turin, Italie</p> <p><b>Simona MUSSO</b> (Lavazza) Turin, Italie</p> <p><b>Alina QUACH</b> (Asiallions) Beijing, Chine</p> <p><b>Arianna RIGHI</b> (ADM) Rolle, Suisse</p> <p><b>Michael ROBERTS</b> (Resnick Center for Food Law &amp; Policy, UCLA Law) Los Angeles, CA, États-Unis</p> <p><b>Lisa SAVITT</b> (Benchmark International ADR, LLC) Washington, DC, États-Unis</p> <p><b>Eliana SILVA DE MORAES</b> (Silva de Moraes Associés) Sao Paulo, Brésil</p>
<p><b>Droit des sociétés et fusions &amp; acquisitions / Organisation des cabinets d'avocats</b></p> <p><b>Salle Sforza A</b></p>	<p><b>Fusions, scissions et alliances de cabinets d'avocats : considérations clés et sujets d'actualité</b></p> <p>Il ne se passe pas un jour sans que l'on entende des rumeurs et des rapports sur les fusions de cabinets d'avocats. Réunissant des experts en fusions-acquisitions et en gestion de cabinets d'avocats, nous abordons les principaux éléments à prendre en compte pour déterminer s'il y a lieu de fusionner et comment, depuis le choix du bon partenaire de fusion jusqu'à la création d'une structure de gouvernance et d'autres structures permettant de créer un cabinet fusionné réussi. Comme toutes les fusions ne sont pas éternelles, nous examinons également comment réussir une scission. Enfin, nous examinons l'impact potentiel de la démondialisation sur les fusions de cabinets d'avocats et nous nous demandons si d'autres solutions, telles que des alliances avec des fournisseurs de services juridiques ou d'autres fournisseurs de services professionnels, ne seraient pas une meilleure option.</p>	<p><b>James GRENNAN</b> (A&amp;L Goodbody) Dublin, Irlande</p> <p><b>Francisco SOLER CABALLERO</b> (Garrigues) Valence, Espagne</p>	<p><b>Martí ADROER</b> (Cuatrecasas) Barcelone, Espagne</p> <p><b>Laura DE JONG</b> (AKD) Rotterdam, Pays-Bas</p> <p><b>Marc FYON</b> (Stibbe) Bruxelles, Belgique</p> <p><b>Ricard GENÉ CASALS</b> (La Guard Avocats) Barcelone, Espagne</p> <p><b>Marco IMPERIALE</b> (Better Ipsum) Milan, Italie</p> <p><b>Adrian KNIGHT</b> (Knight &amp; Smart Korr) Londres, Royaume-Uni</p> <p><b>Malgorzata KRZYZOWSKA</b> (Aliant Krzyzowska) Poznan, Pologne</p> <p><b>Pedro PAIS DE ALMEIDA</b> (Abreu Advogados) Lisbonne, Portugal</p> <p><b>Ashu THAKUR</b> (Ashu Thakur &amp; Associates) Mumbai, India</p> <p><b>Giovanni ZAGRA</b> (Zagra Avvocati) Milan, Italy</p>

9H00 – 12H30

Session	Thème	Présidents	Orateurs
<p><b>Droit de l'art / Propriété intellectuelle</b></p> <p><b>Salle Sforza B</b></p> 	<p><b>Créativité artificielle - Comment traiter les contenus créés par l'IA ?</b></p> <p>Pendant de nombreuses années, le consensus général était que si l'IA était très efficace dans les tâches répétitives, la créativité était le domaine exclusif des humains. Cependant, la situation a rapidement changé et, au cours des dernières années, de nouveaux systèmes algorithmiques tels que les réseaux algorithmiques génératifs (GAN ou Generative Algorithmic Networks) ou des IA comme Dall-e pour les images ou GPT-3 pour les textes créent en fait ce qui semble être des contenus hautement qualifiés à partir d'invites de base. Cela perturbe le marché de la création de contenu de nombreuses professions et soulève des questions juridiques entièrement nouvelles.</p>	<p><b>Massimo STERPI</b> <i>(Gianni &amp; Origoni) Rome, Italie</i></p> <p><b>Marita DARGALLO NIETO</b> <i>(Buigas) Barcelone, Espagne</i></p>	<p><b>William CHARRINGTON</b> <i>(Farrer &amp; Co) Londres, Royaume-Uni</i></p> <p><b>Jyotsna CHATURVEDI</b> <i>(Maheshwari &amp; Co.) New Delhi, Inde</i></p> <p><b>Sarah CONLEY ODENKIRK</b> <i>(Cowan, DeBaets, Abrahams &amp; Sheppard LLP) Beverly Hills, CA, États-Unis</i></p> <p><b>Nyasha FOY</b> <i>(Sotheby's) New York, NY, États-Unis</i></p> <p><b>Nicola LATTANZI</b> <i>(Eversheds- Sutherland) Milan, Italie</i></p> <p><b>Miltos MANETAS</b> <i>Athènes, Grèce</i></p> <p><b>Philippe POCHE</b> <i>(FTPA) Paris, France</i></p> <p><b>Regine QUEK</b> <i>(One Legal LLC) Singapour</i></p> <p><b>Marcus WELSER</b> <i>(Vossius &amp; Partner) Munich, Allemagne</i></p>


9H30 – 13H00

<p><b>Droit des Sports</b></p> <p><b>Salle Sforza C</b></p>	<p><b>Sujets d'actualité en droit des sports : développements récents dans le domaine du football, des Jeux Olympiques et du Tribunal Arbitral du Sport</b></p> <p>La session de travail de la Commission Droit des sports de l'UIA examinera les sujets d'actualité en matière de droit des sports. Notre premier panel abordera les préparations pour les Jeux d'hiver de 2026 à Milan et la façon dont le Mouvement olympique s'adapte pour garder l'attention des téléspectateurs de la Génération Z. Notre deuxième panel discutera des développements récents dans le droit du football, y compris la mise en œuvre du centre d'échange de la FIFA et les nouvelles réglementations s'appliquant aux agents. Notre troisième panel discutera des décisions récentes les plus importantes du Tribunal arbitral du sport (TAS) et d'autres tribunaux.</p>	<p><b>Fernando VEIGA GOMES</b> <i>(Abreu Advogados) Lisbonne, Portugal</i></p>	<p><b>Kamel MESBAH</b> <i>Alger, Algérie</i></p>
---	---	--	--


9H00 - 13H00

Session	Thème	Présidents	Orateurs
<b>Droit animalier / Compliance &amp; anti-blanchiment de capitaux / Droit pénal / Droit des assurances</b>  <b>Salle Sforza D+E</b>	<b>Les délits environnementaux</b> Les auteurs d'atteintes à l'environnement constituent une menace grave pour nos existences, notre planète, l'économie et les générations futures. Les frontières ne permettent pas de confiner la criminalité environnementale qui englobe notamment le trafic d'espèces protégées ou le déversement de déchets dangereux. La criminalité environnementale est très lucrative, organisée et néfaste pour la planète, elle va souvent de pair avec d'autres infractions comme la corruption et le blanchiment d'argent. La Commission droit des assurances modérera le panel et interviendra sur l'assurabilité des délits environnementaux. Elle interviendra dans une session conjointe aux côtés de la Commission sur le droit animal qui évoquera le commerce illégal d'espèces sauvages et la mise en œuvre de la Convention sur le Commerce international des espèces protégées (CITES), le Comité Compliance & anti-blanchiment de capitaux qui traitera sous l'angle des obligations réglementaires de contrôles des trafiquants le thème du blanchiment d'argent provenant de crimes environnementaux et du commerce illégal d'espèces sauvages, et enfin le Comité de droit pénal qui évoquera les récents aspects du trafic d'êtres humains.	<b>Coordinatrice :</b> <b>Frédérique BANNES PHILIP</b> <i>(FB Conseil) Paris, France</i>	<b>Barbara BANDIERA</b> <i>Milan, Italie</i> <b>Yolanda EISENSTEIN</b> <i>Santa Fe, NM, États-Unis</i> <b>Stéphane ELJARRAT</b> <i>(Norton Rose Fulbright) Montréal, Canada</i> <b>Pierre JUNG</b> <i>(Ngo Jung &amp; Partners) Paris, France</i> <b>Etienne LESAGE</b> <i>(Lesage Avocats) Paris, France</i> <b>Frédéric PLAMONDON</b> <i>(Norton Rose Fulbright) Montréal, Canada</i> <b>Nicholas ST-JACQUES</b> <i>(Joncas, Nouraie, Roy &amp; Massicotte) Montréal, Canada</i>
<b>Droits de l'homme</b>  <b>Salle Orsini</b>	<b>Pas de pauvreté et Faim zéro</b> La Commission des droits de l'homme a axé son travail sur l'Agenda 2030 des Nations unies pour le développement durable au cours des trois dernières années. Lors de nos dernières réunions, nous avons débattu de certains des 17 objectifs de développement durable de l'ONU (ODD) tels que l'égalité des sexes (ODD 5), l'eau propre et l'assainissement (ODD 6), la réduction des inégalités (ODD 10) et la paix, la justice et des institutions fortes (ODD 16). Poursuivant notre agenda et accueillie dans la ville de Rome au bureau de l'ONU pour l'alimentation et l'agriculture, la commission se focalisera sur les deux premiers ODD : Pas de pauvreté et Faim zéro. L'objectif est de mettre fin à la pauvreté sous toutes ses formes, partout dans le monde, mais plus de quatre ans de progrès contre la pauvreté ont été effacés par le Covid-19. La hausse de l'inflation et les conséquences de la guerre en Ukraine ont retardé davantage les progrès. Où en sommes-nous aujourd'hui en ce qui concerne la réalisation du premier objectif de l'agenda 2023 des Nations unies ? Éliminer la faim, parvenir à la sécurité alimentaire et à une meilleure nutrition et promouvoir l'agriculture durable : tel est le thème des présentations et des discussions de la deuxième partie de la session. Les conflits, le Covid-19, le changement climatique et les inégalités croissantes convergent pour compromettre la sécurité alimentaire dans le monde entier. Les orateurs établiront un lien entre les 17 objectifs de développement durable, car chacun d'entre eux et l'ensemble d'entre eux constituent le seul moyen de mettre en œuvre et de revitaliser le Partenariat mondial pour le développement durable.	<b>Carolina MARÍN PEDREÑO</b> <i>(Dawson Cornwell) Londres, Royaume-Uni</i>	<b>Barbara BANDIERA</b> <i>Milan, Italie</i> <b>Omar BENDJELLOUN</b> <i>(Cabinet Bendjelloun) Rabat, Maroc</i> <b>Habib DIAZ NORIEGA</b> <i>(Sepúlveda y Díaz Noriega) Mexico, Mexico</i> <b>Mohammed HASSANEIN</b> <i>(El-Attar Law Firm) Le Caire, Egypte</i> <b>Sergio MARCO PÉREZ</b> <i>(MMB Abogados) Murcie, Espagne</i> <b>Gustavo SALAS RODRÍGUEZ</b> <i>(Salas y Salas &amp; Asociados) Cancún, Mexique</i> <b>María VALENTÍN ACEDO</b> <i>(Libra Avocats) Paris, France</i>

9H30 – 11H00

Session	Thème	Présidents	Orateurs
<b>Session du Comité des femmes</b>  <b>Salle Ruspoli + Torlonia</b>	<b>Les droits des femmes à l'épreuve de la migration</b> Durant cette session, nous examinerons notamment l'impact des différentes formes de migration sur les femmes, en particulier les femmes victimes de traite d'êtres humains, d'esclavage moderne et d'exploitation. Nous analyserons également la nature et l'étendue de la protection prévue par les conventions internationales et les législations nationales en vigueur et les amendements requis pour renforcer leur effectivité. Nous publierons à l'issue de la session nos conclusions et nos recommandations et agirons en vue de les mettre en application afin de préserver les droits et la sécurité des femmes migrantes et de les sauvegarder.	<b>Elisabeth ZAKHARIA SIOUFI</b> <i>Jdeidet El Metn, Liban</i>	<b>Dominique ATTIAS</b> <i>(Fédération des Barreaux d'Europe) Paris, France</i> <b>Lisanne CHAMBERLAND-POULIN</b> <i>(Hope Avocats) Bordeaux, France</i> <b>Dorothée LE FRAPER DU HELLEN</b> <i>(Montpellier, France)</i> <b>Carlo MASTELLONE</b> <i>(Studio Legale Mastellone) Florence, Italie</i> <b>Jerry ROTH</b> <i>(Roth Global Law/Arb) San Francisco, CA, États-Unis</i>

11H30 – 13H00

<b>Session Legal Tech avec LexisNexis</b>  <b>Salle Ruspoli + Torlonia</b>	<b>Dans quelle mesure les technologies façonnent-elles un nouveau monde pour les avocats ?</b> LexisNexis et l'UIA partageront les résultats de l'édition 2023 du baromètre Legal Tech et traiteront des impacts du numérique, du machine learning et des LLM comme ChatGPT pour les avocats du monde entier.	<b>Coordinateur :</b> <b>Ian McDOUGALL</b> <i>(LexisNexis) Londres, Royaume Uni</i>	
---	--	---	--



14H00 - 17H30

Session	Thème	Présidents	Orateurs
<p><b>Médiation et prévention des conflits</b></p> <p><b>Salle Fernandes</b></p>	<p><b>Les défis de la médiation face aux migrations de populations, à l'instabilité politique, aux crises économiques, sociales et environnementales</b></p> <p>(i) Les défis de la médiation face à l'instabilité politique : la médiation de l'Ordre des avocats de Tunisie, titulaire du prix Nobel de la paix, face à l'instabilité politique en Tunisie</p> <p>(ii) La particularité des mécanismes de médiation de la Banque mondiale face aux crises sociales et environnementales</p> <p>(iii) Les défis de la médiation face aux conflits induits par le changement climatique (accès et partage des ressources, transition énergétique et impacts divers, migrations...)</p> <p><b>Pour vous investir encore plus dans la médiation : la médiation est-elle une option viable en matière de litiges d'investissement ?</b></p> <p>L'objectif de la session est de présenter de façon interactive et pratique l'intérêt de la médiation en matière de litiges d'investissements, en rappelant ce dont il s'agit, en analysant les facteurs et leviers pour inciter investisseurs et États à y recourir, tout en expliquant les obstacles rencontrés, à la lumière de l'expérience des intervenants.</p> <p>Une place particulière sera accordée au rôle de l'avocat dans ce domaine et comment il peut développer une pratique en matière de litiges d'investissements. Chaque intervenant, selon sa compétence et son expérience, répondra à une série de questions, qui contribueront à un débat riche et vivant.</p>	<p><b>Lotfi EL AJERI</b> (El Ajeri Lawyers) Tunis, Tunisie</p>	<p><b>Brigitte ADA NGUENGE</b> (SCP Cepfomen) Douala, Cameroun</p> <p><b>Aboubacar FALL</b> (AF Legal) Dakar, Sénégal</p> <p><b>Alain FÉNÉON</b> (Études Juridiques Africaines) Paris, France</p> <p><b>David LUTRAN</b> (Lutran Avocats &amp; Mediation) Paris, France</p> <p><b>Hatem MZIOU</b> (Cabinet M<sup>e</sup> Hatemzou) Sfax, Tunisie</p> <p><b>Anne-Claire OLIVERA</b> (Groupe de la Banque mondiale) Washington DC, États-Unis</p> <p><b>Irene PETRELLI</b> (Curtis, Mallet-Prevost, Colt &amp; Mosle) Milan, Italie</p> <p><b>Catherine PEULVÉ</b> (CPLAW - Catherine Peulvé) Paris, France</p> <p><b>Antonio PRIDA PEON DEL VALLE</b> (Curtis, Mallet - Prevost, Colt &amp; Mosle, S.C.) Mexico, Mexique</p> <p><b>Yonca Fatma YÜCEL</b> (Yigit Yücel International Law Firm) Ankara, Turquie</p>
<p><b>Droit de l'immigration et nationalité / Droit fiscal</b></p> <p><b>Salle Sforza A</b></p>	<p><b>Tendances récentes en droit fiscal et en droit de l'immigration pour attirer et retenir des individus talentueux et aisés dans un monde globalisé</b></p> <p>L'intérêt des états à attirer des individus talentueux et aisés a conduit à la prolifération ces dernières années des régimes fiscaux et juridiques attractifs visant à promouvoir l'immigration. De plus, la numérisation de l'économie a entraîné la délocalisation de nombreuses activités et des individus qui les exercent. À l'inverse, cette mobilité accrue a provoqué la mise en place de mesures de rétention fiscale pour les personnes à haut potentiel de revenu (par exemple, « exit taxes »). Enfin, la tendance de la politique fiscale est d'augmenter l'imposition du patrimoine, que ce soit par des impôts sur la fortune ou par des droits de succession. Toutes ces considérations, directement liées à la liberté de circulation, à la migration et aux droits de l'homme, seront analysées d'un point de vue pratique lors de cette session conjointe de la commission Droit fiscal et de la commission de Droit de l'immigration et nationalité.</p>	<p><b>Hervé LINDER</b> (Ernst &amp; Linder LLC) New York, NY, États-Unis</p> <p><b>Martí ADROER</b> (Cuatrecasas) Barcelone, Espagne</p>	<p><b>Balázs BÉKÉS</b> (Békés Partners) Budapest, Hongrie</p> <p><b>Riccardo CAJOLA</b> (Cajola &amp; Associati) Milan, Italie</p> <p><b>Clayton CARTWRIGHT Jr</b> (The Cartwright Law Firm LLC) Columbus, OH, États-Unis</p> <p><b>Andrea HAULBERT</b> (Karl Waheed Avocats) Paris, France</p> <p><b>Daniel LEHMAN</b> (Baer &amp; Karrer AG) Zurich, Suisse</p> <p><b>Marilyn MCKEEVER</b> (BDB Pitmans) Londres, Royaume-Uni</p> <p><b>Dirk NUYTS</b> (EY) Zurich, Suisse</p> <p><b>Cristina PERITI</b> (Fantozzi &amp; Associati Studio Legale Tributario) Rome, Italie</p> <p><b>Lourdes PÉREZ-LUQUE</b></p> <p><b>MARICALVA</b> (Toda &amp; Nel-Lo) Madrid, Espagne</p> <p><b>Ben SHELDRIK</b> (Magrath Sheldrick LLP) Londres, Royaume-Uni</p> <p><b>Inge TE PAS</b> (Kroes Advocaten Immigration Lawyers) Amsterdam, Pays-Bas</p> <p><b>Russell TROCANO</b> (Russell P. Trocano And Associates) Ridgewood, NY, États-Unis</p>

14H00 – 18H00

Session	Thème	Présidents	Orateurs
<p><b>Droit de la concurrence / Droit de l'Union européenne</b></p> <p><b>Salle Sforza C</b></p>	<p><b>Une Europe forteresse ou des règles du jeu équitables ? Les entités non européennes souhaitant faire des affaires dans l'UE font l'objet d'un examen plus approfondi.</b></p> <p>Certaines acquisitions d'entreprises basées dans l'UE par des entités non européennes ont suscité des inquiétudes pour des raisons de sécurité et d'ordre public. La réaction produite est qu'un nombre croissant d'États membres de l'UE ont mis en place des mécanismes de filtrage pour certains investissements stratégiques, l'UE jouant un rôle de coordination. Ces régimes d'investissement direct étranger (IDE) ajoutent un niveau de complexité supplémentaire aux opérations de fusion et d'acquisition au sein de l'UE. Plus récemment, l'UE s'est également penchée sur la question des subventions accordées par des pays tiers qui faussent le marché intérieur de l'UE et la concurrence loyale au sein de l'UE. Avec son règlement sur les subventions étrangères (RSE), l'UE a mis en place des outils pour lutter contre les subventions accordées par des pays tiers qui provoquent de telles distorsions. Un panel d'experts discutera du fonctionnement pratique de ces nouveaux régimes réglementaires et de leur impact sur les entreprises et les transactions.</p>	<p><b>Florian NEUMAYR</b> (BPV Hügel Rechtsanwälte GmbH) Vienne, Autriche</p> <p><b>Koen PLATTEAU</b> (Simmons &amp; Simmons) Bruxelles, Belgique</p>	<p><b>Michele CARPAGNANO</b> (Dentons) Rome, Italie</p> <p><b>Gerhard FUSSENEGGER</b> (BPV Hügel Rechtsanwälte GmbH) Vienne, Autriche</p> <p><b>Leonard HAWKES</b> (Flinn) Bruxelles, Belgique</p> <p><b>Irene MORENO TAPIA</b> (Cuatrecasas) Barcelone, Espagne</p> <p><b>Antonio PARENTI</b> (European Commission) Rome, Italie</p> <p><b>Aínhua VEIGA TORREGROSA</b> (Araoz &amp; Rueda) Madrid, Espagne</p>





14H30 – 18H00

Session	Thème	Présidents	Orateurs
<p style="text-align: center;"><b>Défense pénale internationale</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Salle Sforza D+E</b></p>	<p><b>La poursuite des crimes internationaux devant les tribunaux pénaux nationaux et internationaux : complémentarité ou concurrence positive ?</b></p> <p>Plus de 20 ans après l'entrée en vigueur du Statut de Rome (le 1er juillet 2002) qui a institué la Cour pénale internationale, la session permettra de faire le bilan sur certains des avancées et défis de la justice pénale internationale.</p> <p>Seront notamment évoqués les apports et limites respectifs des juridictions pénales nationales et internationales dans la poursuite des crimes internationaux, et ce qui peut être retenu de leurs pratiques. Seront ainsi examinées sous cet angle les questions suivantes :</p> <p>(i) La compétence de la Cour pénale internationale et le principe de complémentarité ;</p> <p>(ii) Les poursuites de crimes internationaux devant les juridictions pénales nationales au titre de la compétence universelle ;</p> <p>(iii) Les enquêtes et/ou poursuites de crimes internationaux devant les juridictions pénales nationales et internationales, l'exemple de l'Ukraine ;</p> <p>(iv) Les enquêtes et/ou poursuites de crimes internationaux devant les juridictions pénales nationales et internationales, l'exemple de la République démocratique du Congo ;</p> <p>(v) La responsabilité pénale des entreprises pour des crimes internationaux ;</p> <p>(vi) Le soutien institutionnel fourni à la Défense devant les tribunaux pénaux internationaux (lors des enquêtes et du procès).</p> <p>La session inclura également une présentation de l'ouvrage « Génocidaire(s) – Au cœur de la justice internationale pénale » par Damien Scalia, Professeur à l'Université libre de Bruxelles.</p>	<p><b>Héleyn UNAC</b> <i>La Haye, Pays-Bas</i></p>	<p><b>Clara GÉRARD-RODRIGUEZ</b> <i>(FTMS Avocats)</i> <i>Paris, France</i></p> <p><b>Michele HIRSCH</b> <i>(Hirsch &amp; Vanhaelst)</i> <i>Bruxelles, Belgique</i></p> <p><b>Dominique KAMBALA NKONGOLO</b> <i>(Association d'avocats Bâtonnier Kambala)</i> <i>Kananga, RD Congo</i></p> <p><b>Dorothée LE FRAPER DU HELLEN</b> <i>Montpellier, France</i></p> <p><b>Luana ROBERTO</b> <i>(OratioFortis Avocates)</i> <i>Genève, Suisse</i></p> <p><b>Sylvain SAVOLAINEN</b> <i>(Savolainen Avocats)</i> <i>Genève, Suisse</i></p> <p><b>Damien SCALIA</b> <i>(Université Libre de Bruxelles)</i> <i>Bruxelles, Belgique</i></p> <p><b>Jeanne SULZER</b> <i>(Impact Litigation)</i> <i>Paris, France</i></p>
<p style="text-align: center;"><b>Droit des contrats / Vente internationale de marchandises / Droit des transports</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Salle Orsini</b></p>	<p><b>Alice : Combien de temps dure une éternité ? Lapin blanc : Parfois juste une seconde. (Lewis Carroll)</b></p> <p>Dans les contrats commerciaux, la notion de temps apparaît sous de multiples aspects.</p> <p>Les délais peuvent influencer sur la façon dont les parties négocient un contrat, et l'exécution dans les délais peut être « essentielle » ou « en liberté ». Après la conclusion d'un contrat, un retard peut survenir et la question peut alors être de savoir s'il est raisonnable ou inexcusable. Enfin, les délais de prescription définissent le moment où les obligations sont prescrites.</p> <p>Au cours de cette session de travail conjointe, les commissions Droit des contrats, Vente internationale de marchandises et Droit des transports exploreront les différentes situations dans lesquelles le temps et les délais deviennent pertinents pour la pratique d'un juriste. Nous organiserons la session autour d'un cas pratique et des experts juridiques partageront des aperçus de leur travail et généreront ainsi des enseignements comparatifs précieux pour les praticiens internationaux.</p>	<p><b>Mariaelena GIORCELLI</b> <i>(Bortolotti, Mathis &amp; Associati)</i> <i>Turin, Italie</i></p> <p><b>Christoph OERTEL</b> <i>(Brödermann Jahn)</i> <i>Hambourg, Allemagne</i></p> <p><b>Alberto PASINO</b> <i>(Zunarelli Studio Legale Associato)</i> <i>Trieste, Italie</i></p>	<p><b>Nathalie CAZEAU</b> <i>(Cazeau &amp; Associés) Paris, France</i></p> <p><b>Marie-Christine CIMADEVILLA</b> <i>(Cimadevilla Avocats)</i> <i>Paris, France</i></p> <p><b>Capucine DU PAC DE MARSOULIES</b> <i>(De Gaulle Fleurance &amp; Associés)</i> <i>Paris, France</i></p> <p><b>Sébastien GOULET</b> <i>(Favarel &amp; Associés)</i> <i>Marseille, France</i></p> <p><b>Dominique GRUTER</b> <i>(Brödermann Jahn)</i> <i>Hambourg, Allemagne</i></p> <p><b>Olaf HARTENSTEIN</b> <i>(Arnecke Sibeth Dabelstein)</i> <i>Hambourg, Allemagne</i></p> <p><b>Christopher KENDE</b> <i>(Hill, Betts &amp; Nash LLP)</i> <i>New York, NY, États-Unis</i></p> <p><b>Florian MOHS</b> <i>(Pestalozzi Attorneys at Law)</i> <i>Zurich, Suisse</i></p> <p><b>Anna MONTESANO</b> <i>(Università di Pisa) Pise, Italie</i></p> <p><b>Ulrich MÜNZER</b> <i>(Hotz &amp; Partner)</i> <i>Stuttgart, Allemagne</i></p> <p><b>Burghard PILTZ</b> <i>(Piltz Legal)</i> <i>Gütersloh, Allemagne</i></p>



14H30 – 18H00

Session	Thème	Présidents	Orateurs
<p><b>Arbitrage international</b></p> <p><b>Salle Ruspoli + Torlonia</b></p>  	<p><b>Arbitrage et insolvabilité</b></p> <p>Le panel discutera des interactions entre l'arbitrage et les procédures d'insolvabilité et de l'impact que l'insolvabilité de l'une des parties peut avoir sur un arbitrage. Ce panel abordera également la question des mesures provisoires et leur interaction avec l'insolvabilité. Ce sujet est particulièrement pertinent compte tenu de l'augmentation des procédures d'insolvabilité résultant de la pandémie et de la crise économique.</p> <p><b>Développements récents dans l'arbitrage international</b></p> <p>L'objectif de ce panel sera de discuter des modifications apportées au Traité de la Charte de l'énergie, en particulier celles : (i) qui visent à réduire la protection des investisseurs dans les combustibles fossiles ; et (ii) qui impliquent l'exclusion des réclamations intra-UE. En outre, ce serait une bonne occasion d'analyser (d'un point de vue international) des sujets tels que les mesures provisoires, le devoir de divulgation des arbitres ou le droit applicable, qui ont été récemment inclus dans la réforme récemment approuvée de la loi italienne sur l'arbitrage.</p>	<p><b>Álvaro LÓPEZ DE ARGUMEDO PIÑEIRO</b> (<i>Uría Menéndez</i>) Madrid, Espagne</p> <p><b>Modérateurs :</b></p> <p><b>Andrea CARLEVARIS</b> (<i>Bonellierede</i>) Rome, Italie</p> <p><b>Veit ÖHLBERGER</b> (<i>Dorda Rechtsanwälte GmbH</i>) Vienne, Autriche</p>	<p><b>Juliya ARBISMAN</b> (<i>Steptoe</i>) New York, NY, États-Unis</p> <p><b>Christian BORRIS</b> (<i>Borris Hennecke Kneisel</i>) Cologne, Allemagne</p> <p><b>Cecilia CARRARA</b> (<i>Legance - Studio Legale Associato</i>) Rome, Italie</p> <p><b>Anibal SABATER</b> (<i>Chaffetz Lindsey LLP</i>) New York, NY, États-Unis</p> <p><b>Vasuda SINHA</b> (<i>Freshfields</i>) Paris, France</p> <p><b>Manuel VIRGÓS</b> (<i>Virgos Arbitration</i>) Madrid, Espagne</p>

9H00 – 12H30

Session	Thème	Présidents	Orateurs
<b>Droit agroalimentaire / Droit animalier / Droit des biotechnologies / Droit de l'environnement et du développement durable</b> ■ Salle Fernandes	<b>Agriculture animale industrielle internationale et étiquetage des denrées alimentaires</b> Cette session conjointe traitera des produits de l'agriculture animale industrielle vendus pour la consommation humaine et des lois sur l'étiquetage des denrées alimentaires qui régissent la manière de divulguer légalement le contenu de ces produits. Les consommateurs internationaux soucieux de la santé, de l'environnement et du bien-être des animaux prennent quotidiennement des décisions d'achat en se basant sur les étiquettes des produits alimentaires. L'étiquetage n'est pas nécessairement cohérent avec le produit et peut être contraire à la loi. Un panéliste de chacune des quatre commissions collaboratrices fera une présentation sur les questions relatives à l'étiquetage des produits animaux dans son pays, suivie d'une séance de questions-réponses en groupe.	<b>Jamie MCLAUGHLIN</b> <i>(Lewis and Clark School) Portland, OR, États-Unis</i>	<b>David FAVRE</b> <i>(Michigan State College of Law) Charlotte, MI, États-Unis</i> <b>Luis Fernando MACÍAS GÓMEZ</b> <i>(Philippi Prietocarrizosa Ferrero Du &amp; Uría)</i> <i>Bogota, Colombie</i> <b>Lynne R. OSTFELD</b> <i>(Lynne R. Ostfeld PC) Chicago, IL, États-Unis</i> <b>Michael REESE</b> <i>(Reese LLP)</i> <i>New York, NY, États-Unis</i> <b>Diego SALUZZO</b> <i>(Grande Stevens Studio Legale)</i> <i>Turin, Italie</i> <b>Magdalena ZIELINSKA-KUC</b> <i>(WKB Lawyers)</i> <i>Varsovie, Pologne</i>
<b>Droit du travail</b> ■ Salle Sforza B	<b>Gouvernance d'entreprise environnementale et sociale (ESG) dans les relations de travail et d'emploi</b> De plus en plus de clients doivent tenir compte des normes ESG dans leurs stratégies commerciales et dans leur capacité à survivre dans un environnement compétitif et économiquement difficile. Les tendances mondiales montrent clairement que les entreprises ne sont plus évaluées uniquement sur la base de leurs résultats financiers. Aujourd'hui, ces normes sont essentielles à la valeur des entreprises en croissance, aux relations avec les clients, à l'environnement commercial au sens large et au renforcement de l'image de l'entrepreneur en tant qu'entreprise responsable. Nous vous donnerons un aperçu des employeurs concernés par les normes ESG, de ce que les cabinets d'avocats peuvent faire pour établir des normes d'emploi liées à l'ESG et de la manière dont ils peuvent le faire.	<b>Ulrich BAUMANN</b> <i>(Oikon) Munich, Allemagne</i>	<b>Clémence COLIN</b> <i>(JP Karsenty et Associés) Paris, France</i> <b>Luca DEMURTAS</b> <i>(Cazeau &amp; Associés) Paris, France</i> <b>Matelda LO FIEGO</b> <i>(Studio Legale Lo Fiego) Milan, Italie</i> <b>Bénédicte QUERENET-HAHN</b> <i>(GGV Avocats - Rechtsanwälte) Paris, France</i> <b>Christopher SCHEUBEL</b> <i>(Cubemos GmbH) Munich, Allemagne</i> <b>Natalie SUBILIA</b> <i>(Reiser Avocats) Genève, Suisse</i>

9H30 – 13H00

Session	Thème	Présidents	Orateurs
<p><b>Droit de la mode / Propriété intellectuelle</b></p> <p><b>Salle Sforza C</b></p>	<p><b>Les frontières mouvantes des droits de propriété intellectuelle et leur incidence sur les stratégies de protection des actifs incorporels : tous les dessins et modèles sont-ils couverts par le droit d'auteur ? Toutes les œuvres protégées par le droit d'auteur peuvent-elles être enregistrées en tant que marques ? Tous les droits de propriété intellectuelle conviennent-ils à tous les usages ?</b></p> <p>La session de travail examinera la tendance actuelle à cumuler la protection de différents droits de propriété intellectuelle sur la même œuvre. À la suite des décisions Cofemel et Brompton et des récentes décisions apparemment contradictoires de l'EUIPO (l'Office de l'UE pour la propriété intellectuelle) sur l'enregistrement des œuvres de Banksy en tant que marques figuratives, nous examinerons comment les tribunaux nationaux appliquent les demandes de protection cumulative et comment les différents secteurs industriels suivent des stratégies différentes, en mettant l'accent sur la mode, l'alimentation et le divertissement.</p>	<p><b>Francisco Javier GARCÍA PÉREZ</b> (Uría Menéndez) Barcelone, Espagne</p> <p><b>Marita DARGALLO NIETO</b> (Buigas) Barcelone, Espagne</p>	<p><b>Michèle BURNIER</b> (Pestalozzi Attorneys at Law) Genève, Suisse</p> <p><b>Marion COUVREUR</b> (Fendi) Rome, Italie</p> <p><b>Victoria GIGANTE PÉREZ</b> (Garrigues) Valence, Espagne</p> <p><b>Nicola LATTANZI</b> (Eversheds- Sutherland) Milan, Italie</p> <p><b>Gavin LLEWELLYN</b> (Stone King LLP) Londres, Royaume-Uni</p> <p><b>Lavinia SAVINI</b> (FPB Legal) Bologne, Italie</p> <p><b>Iliyana SIRAKOVA</b> (Schoenherr) Vienne, Autriche</p> <p><b>Matthias W. STECHER</b> (ADVANT Beiten) Munich, Allemagne</p>
<p><b>Avenir de l'avocat</b></p> <p><b>Salle Sforza D+E</b></p>	<p><b>À quoi ressembleront les cabinets d'avocats à succès dans le futur ?</b></p> <p>La session réunira des praticiens de grands cabinets d'avocats et de cabinets plus petits, ainsi que des consultants en criminalistique et, espérons-le, des clients, pour discuter de la manière dont les tendances économiques, politiques et technologiques actuelles façonnent la pratique du droit. L'accent sera mis sur les défis à relever pour retenir et promouvoir les talents et pour obtenir des services juridiques plus haut de gamme et non marchand. L'objectif est d'offrir aux participants des idées sur ce qui peut être fait maintenant afin de prospérer à l'avenir.</p>	<p><b>Anibal SABATER</b> (Chaffetz Lindsey LLP) New York, NY, États-Unis</p>	<p><b>Kato AERTS</b> (Lydian) Anvers, Belgique</p> <p><b>Cecilia CARRARA</b> (Legance - Studio Legale Associato) Rome, Italie</p> <p><b>Eugenia CASTRILLÓN</b> (IE Law School) Madrid, Espagne</p> <p><b>Monica CRESPO</b> (Jus Mundi) Paris, France</p> <p><b>Carlo MASTELLONE</b> (Studio Legale Mastellone) Florence, Italie</p> <p><b>Giovanni PAGNACCO</b> (Maire Tecnimont) Milan, Italie</p> <p><b>Marco ZECHINI</b> (Alma) Rome, Italie</p>



9H30 – 13H00

Session	Thème	Présidents	Orateurs
<b>Session UIA-IROL</b>  <b>Salle Ruspoli + Torlonia</b>	<p><b>Réflexions sur la protection de la liberté d'expression des avocats // Vers le renforcement et l'amélioration des garanties pour la profession d'avocat</b></p> <p>La session de l'UIA-IROL discutera de deux sujets à la fois différents mais interdépendants.</p> <p><b>Réflexions sur la protection de la liberté d'expression des avocats</b></p> <p>La protection de la liberté d'expression des avocats, y compris, mais sans s'y limiter, l'obligation légale de représenter leurs clients devant les tribunaux, est indéniablement cruciale pour garantir un exercice effectivement libre et indépendant de la profession et permettre à cette dernière d'assumer pleinement son rôle dans la défense de l'État de droit, l'accès à la justice et la protection des droits de l'homme. Bien qu'aussi bien des instruments juridiques régionaux et internationaux que la jurisprudence reconnaissent une protection renforcée à la liberté d'expression des avocats, cette protection ne peut être considérée comme absolue. La première partie de la discussion portera donc sur l'étendue de cette protection à l'intérieur et à l'extérieur du tribunal - y compris dans les médias sociaux et la presse. On abordera en particulier quelle justification peut-être avancée pour que les limitations soient légitimes et garantir ainsi qu'elles ne soient pas instrumentalisées pour justifier des restrictions injustifiées, réduisant arbitrairement les avocats au silence. Nous examinerons des exemples flagrants de pays et de cas préoccupants, ainsi que les mesures adoptées pour protéger la liberté d'expression des avocats.</p> <p><b>Renforcer et améliorer les garanties de la profession d'avocat</b></p> <p>Dans un contexte où les attaques et les interférences à l'indépendance de profession d'avocat et aux avocats à titre individuelles sont de plus en plus fréquentes, diverses et graves, le renforcement effectif des standards de protection internationaux, régionaux et nationaux apparaît plus urgent que jamais. Cette préoccupation est au cœur du processus actuel d'élaboration par le Conseil de l'Europe d'un instrument juridique sur la profession d'avocat, et a été expressément identifiée comme un défi dans le premier rapport de la Rapporteuse spéciale sur l'indépendance des juges et des avocats, Mme Margaret Satterthwaite. Cette deuxième partie de la discussion sera axée sur l'identification des besoins, des lacunes et des insuffisances dans le cadre de protection existant afin de formuler des recommandations spécifiques pertinentes et d'établir un cadre collectif de l'UIA pour renforcer les mécanismes nationaux, régionaux et internationaux de protection des avocats.</p> <p><b>Débat</b></p> <p>La session de l'UIA-IROL est l'occasion d'une mise à jour et d'un débat ouvert avec les participants à la session, qui seront invités à présenter les situations qui, selon eux, devraient ou pourraient faire l'objet d'une réflexion ou d'une action de la part de l'UIA-IROL.</p>	<p><b>Martin PRADEL</b>  <i>Directeur Général - UIA-IROL (Talma)</i>  <i>Paris, France</i></p> <p><b>Moderateurs :</b></p> <p><b>Carlos FATÁS MOSQUERA</b>  <i>Directeur général adjoint, UIA-IROL (Alion Abogados)</i>  <i>Barcelone, Espagne</i></p> <p><b>Julie GOFFIN</b>  <i>Directrice de Défense de la défense, UIA-IROL (Alter Egaux Avocats)</i>  <i>Bruelles, Belgique</i></p> <p><b>Avi SINGH</b>  <i>Directeur général adjoint, UIA-IROL (Cicero Chambers)</i>  <i>New Delhi, Inde</i></p>	<p><b>François MOYSE</b>  <i>Directeur d'Etat de droit, UIA-IROL (Moyses &amp; Associates)</i>  <i>Luxembourg</i></p> <p><b>Hatem MZIOU</b>  <i>Bâtonnier de l'Ordre National des Avocats de Tunisie (Cabinet Me Hatem Mziou)</i>  <i>Sfax, Tunisie</i></p> <p><b>Kosuke OIE</b>  <i>Comité international des droits de l'homme (Fédération des barreaux japonais)</i>  <i>Tokyo, Japon</i></p> <p><b>Marie-Aimée PEYRON</b>  <i>Vice-Présidente du CNB, Ancienne Bâtonnier du Barreau de Paris,</i>  <i>Paris, France</i></p> <p><b>Alessia SCHIAVON</b>  <i>Directrice exécutive, FIBGAR, PATFox project,</i>  <i>Madrid, Espagne</i></p>

14H00 – 17H30

Session	Thème	Présidents	Orateurs
<p><b>Droit des technologies de l'information / Startups &amp; capital risque</b></p> <p><b>Salle Sforza A</b></p>	<p><b>Les frictions réglementaires, un obstacle majeur pour les start-ups : comment les avocats d'affaires peuvent-ils aider ?</b></p> <p>À la fin de l'année 2021, la société de capital-risque Atomico a annoncé des niveaux d'investissement record en Europe, avec un nombre croissant de licornes et des niveaux élevés d'activité de démarrage comparables à ceux des États-Unis. Cependant, la réglementation constitue une menace croissante pour le projet d'innovation européen. Stripe a récemment rapporté que plus de la moitié des start-ups européennes interrogées ont déclaré que le temps passé sur les processus de conformité est la plus grande menace pour leur entreprise. Selon un nouveau rapport de Stripe, une start-up sur trois a envisagé de démarrer son activité en dehors de l'Europe en raison du niveau des obligations réglementaires et des problèmes de conformité.</p> <p>La vague de réglementation ne se limite pas à l'Europe. Depuis 2020, le Canada soumet tous les systèmes automatisés de prise de décision fournis au gouvernement à des évaluations d'impact algorithmiques. En 2022, la ville de New York a adopté une loi obligeant les entreprises fournissant de l'IA qui aide à prendre des décisions d'embauche à obtenir des « audits de partialité » de leur technologie. Le district de Columbia pourrait adopter un projet de loi qui obligerait les entités utilisant des outils algorithmiques pour déterminer l'admissibilité à un emploi, à un logement ou à un prêt à divulguer les algorithmes et les données utilisées pour les former et à faire l'objet d'un audit. La Commission fédérale du commerce et un certain nombre de membres du Congrès veulent tenir les entreprises responsables des préjudices et des discriminations causés par les systèmes d'IA. La session conjointe des commissions TI et Start up examinera les implications pour les start up du monde entier de la récente législation européenne, y compris le RGPD, la loi sur les marchés numériques et la proposition de loi sur l'intelligence artificielle, qui ont non seulement une portée extraterritoriale, mais visent également à être la norme de référence en matière de réglementation à imiter dans le monde entier. La session examinera également les développements réglementaires aux États-Unis, en Chine et dans d'autres juridictions. La session examinera également les opportunités pour les start-ups créées par la vague de réglementation, et la façon dont les avocats d'affaires peuvent aider à naviguer dans le champ de mines de la réglementation.</p>	<p><b>Aparna VISWANATHAN</b> (Viswanathan &amp; Co.) New Delhi, Inde</p> <p><b>Nesrine ROUDANE</b> (Roudane &amp; Partners Law Firm) Casablanca, Maroc</p>	<p><b>Jeremy BENSOUSSAN</b> (Lexing Alain Bensoussan Avocats) Paris, France</p> <p><b>Benedetta CAPPIELLO</b> (Università degli Studi di Milano) Milan, Italie</p> <p><b>Marc GALLARDO</b> (RSM) Barcelone, Espagne</p> <p><b>Nesrine ROUDANE</b> (Roudane &amp; Partners Law Firm) Casablanca, Maroc</p> <p><b>Massimo STERPI</b> (Gianni &amp; Origoni) Rome, Italie</p> <p><b>Silvestre TANDEAU DE MARSAC</b> (FTMS Avocats) Paris, France</p> <p><b>Yonca Fatma YÜCEL</b> (Yigit Yücel International Law Firm) Ankara, Turquie</p> <p><b>Tarik ZOUHAIR</b> (Cabinet Zouhair) Casablanca, Maroc</p>

14H30 – 18H00

Session	Thème	Présidents	Orateurs
<b>Droit des biotechnologies / Droits de l'homme</b>  Salle Sforza C	<b>L'État de droit à l'ère du changement climatique et des migrations internationales</b> La Banque mondiale estime que d'ici 2050, il y aura 143 millions de réfugiés climatiques en Afrique subsaharienne, en Amérique latine et en Asie du Sud-Est. Les causes en sont les pénuries alimentaires, l'élévation du niveau de la mer et les températures invivables. Pour éviter ou minimiser les conflits, des lois et des traités internationaux doivent être élaborés ou mis à jour ; les populations doivent être informées des raisons de cette migration ; et des infrastructures pour l'alimentation, l'eau, le logement et les soins de santé sont nécessaires. Nous examinerons la nécessité du droit et de l'État de droit dans la mise en œuvre réussie de ces projets.	<b>Andrew GROSSO</b> <i>(Andrew Grosso &amp; Associates)</i> <i>Washington, DC, États-Unis</i>  <b>Carolina MARÍN PEDREÑO</b> <i>(Dawson Cornwell)</i> <i>Londres, Royaume-Uni</i>	<b>Yolanda EISENSTEIN</b> <i>Santa Fe, NM, États-Unis</i> <b>Filippo GIORGI</b> <i>(Abdus Salam International Centre for Theoretical Physics)</i> <i>Trieste, Italie</i> <b>Olivia DIMATTIO</b> <i>Lake Ariel, PA, États-Unis</i> <b>Steven M. RICHMAN</b> <i>(Clark Hill PLC)</i> <i>Princeton, NJ, États-Unis</i> <b>Gustavo SALAS RODRÍGUEZ</b> <i>(Salas y Salas &amp; Asociados)</i> <i>Cancún, Mexique</i> <b>Anne SCHIEFER PIERCE</b> <i>(School of Architecture and Planning)</i> <i>Washington, DC, États-Unis</i> <b>Ashu THAKUR</b> <i>(Ashu Thakur &amp; Associates)</i> <i>Mumbai, Inde</i>
<b>Droit immobilier / Droit de l'environnement et du développement durable</b>  Salle Sforza D+E	<b>L'impact de l'ESG sur l'immobilier</b> La législation et les réglementations environnementales ont un impact majeur sur le développement immobilier, tant résidentiel que commercial. L'impact plus large de l'ESG (environnement, social et gouvernance d'entreprise) sur l'immobilier est populaire en Europe et prend de l'ampleur aux États-Unis, au Canada et dans de nombreux autres pays. Domenico Tulli, expert en droit immobilier italien, expliquera la manière dont ces concepts passent de la phase des idées au monde réel du développement immobilier. D'autres avocats du monde entier discuteront de l'application concrète des réglementations environnementales et des concepts ESG plus larges dans leurs pays respectifs, notamment aux États-Unis, au Royaume-Uni, en Espagne, en Italie, en République tchèque, en Hongrie, en Allemagne, en Irlande, en Inde et en Colombie. Venez partager vos idées et vos réflexions !	<b>David SOLEY</b> <i>(Bernstein Shur)</i> <i>Portland, ME, États-Unis</i>  <b>Luis Fernando MACÍAS GÓMEZ</b> <i>(Philippi Prietocarrizosa Ferrero Du &amp; Uría)</i> <i>Bogota, Colombie</i>	<b>Olajide J. AJAN</b> <i>(Unlimited Solicitors)</i> <i>Lagos, Nigeria</i> <b>Laura CONDUIT</b> <i>(Farrer &amp; Co)</i> <i>Londres, Royaume-Uni</i> <b>Erwin HANSLIK</b> <i>(Taylor Wessing)</i> <i>Prague, République Tchèque</i> <b>Gerard JAMES</b> <i>(William Fry LLP)</i> <i>Dublin, Irlande</i> <b>Steffen KIRCHER</b> <i>(Menold Bezler)</i> <i>Stuttgart, Allemagne</i> <b>Peter KUN</b> <i>(Kun &amp; Partner)</i> <i>Budapest, Hongrie</i> <b>Carlo MASTELLONE</b> <i>(Studio Legale Mastellone)</i> <i>Florence, Italie</i> <b>Jose Antonio PÉREZ BREVA</b> <i>(JAP) Barcelone, Espagne</i> <b>Avninder SINGH</b> <i>(Cicero Chambers)</i> <i>New Delhi, Inde</i> <b>Domenico TULLI</b> <i>(Gianni &amp; Origoni)</i> <i>Rome, Italie</i>

14H30 – 18H00

Session	Thème	Présidents	Orateurs
<p><b>Droit agroalimentaire / Droit animalier / Droit médical / Comité national américain</b></p> <p><b>Salle Orsini</b></p>	<p><b>Promouvoir la performance maximale des avocats par la santé et le bien-être, y compris la durabilité de la nourriture et de l'eau, l'environnement, les soins de santé adéquats et les moyens de soulager le stress, y compris les animaux de thérapie pour les avocats, leurs clients et la communauté.</b></p> <p>L'amélioration de la santé et du bien-être des professionnels du droit est d'une importance capitale pour nous aider à s'adapter, à nous épanouir et à atteindre notre plein potentiel. Ce programme examine comment l'accès aux soins de santé, à une alimentation saine et à l'eau (par le biais d'une chaîne d'approvisionnement alimentaire bien entretenue), et l'engagement dans des groupes de bénévoles nous aident à nous épanouir. Les outils de soulagement du stress seront abordés, y compris la façon dont les animaux nous aident en détectant les maladies humaines, en calmant les victimes traumatisées et en utilisant des animaux d'assistance thérapeutique.</p>	<p><b>Diego SALUZZO</b> <i>(Grande Stevens Studio Legale)</i> <i>Turin, Italie</i></p> <p><b>Yolanda EISENSTEIN</b> <i>Santa Fe, NM, États-Unis</i></p> <p><b>Eliana SILVA DE MORAES</b> <i>(Silva de Moraes Associés) Sao Paulo, Brésil</i></p> <p><b>Peter REYES</b> <i>(Minnesota Court of Appeals)</i> <i>Saint Paul, MN, États-Unis</i></p> <p><b>Coordinatrice : Janice F. MULLIGAN</b> <i>(Mulligan Law)</i> <i>San Diego, CA, États-Unis</i></p>	<p><b>Daniel Mario BURKE</b> <i>(Caja de Previsión Social para Abogados de la Provincia de Buenos Aires)</i> <i>La Plata, Argentine</i></p> <p><b>Barbara GISLASON</b> <i>(Law Office of Barbara J. Gislason)</i> <i>Fridley, MN, États-Unis</i></p> <p><b>Denise GUILLEN</b> <i>(Nielsen IQ)</i> <i>Chicago, IL, États-Unis</i></p> <p><b>Mohammed HASSANEIN</b> <i>(El-Attar Law Firm)</i> <i>Le Caire, Égypte</i></p> <p><b>Guy KATUMBAY</b> <b>NGUNDINGUSKA</b> <i>(Cabinet Katumbay Ngundinguska)</i> <i>Kinshasa, RD Congo</i></p> <p><b>Murray S. LEVIN</b> <i>(Troutman Pepper)</i> <i>Philadelphie, PA, États-Unis</i></p> <p><b>Carlos RAMIREZ</b> <i>(Reese LLP)</i> <i>Hawthorne, CA, États-Unis</i></p> <p><b>Thomas RICARD</b> <i>(JP Karsenty et Associés)</i> <i>Paris, France</i></p> <p><b>Steven M. RICHMAN</b> <i>(Clark Hill PLC)</i> <i>Princeton, NJ, États-Unis</i></p> <p><b>Jim Karani RIUNGO</b> <i>(Lawyers for Animal Protection in Africa - LAPA)</i> <i>Nairobi, Kenya</i></p> <p><b>Maritza RODRIGUEZ</b> <i>(Rodríguez Law LLC)</i> <i>Newark, NJ, États-Unis</i></p> <p><b>Jerry ROTH</b> <i>(Roth Global Law/Arb)</i> <i>San Francisco, CA, États-Unis</i></p> <p><b>Wei SONG</b> <i>(Law Institute - University of Science and Technology of China)</i> <i>Hefei, Chine</i></p> <p><b>Tiffany WILLIAMS BREWER</b> <i>(ABA - Litigation Section)</i> <i>Washington, DC, États-Unis</i></p> <p><b>Joana WSOLEK</b> <i>(Kancelaria Adwokacka Adv. Joanna Wsolek)</i> <i>Cracovie, Pologne</i></p>



# REJOIGNEZ L'UIA

l'organisation mondiale et multiculturelle  
de la profession juridique

## Nos valeurs fondamentales ?

Le respect de toutes  
les diversités :

- ➔ Diversité culturelle
- ➔ Diversité des systèmes juridiques
- ➔ Diversité des pratiques professionnelles
- ➔ Diversité des personnes

## Notre différence ?

- ➔ Nous sommes ouverts d'esprit, bienveillants et accueillants
- ➔ Nos activités sont utiles, elles ont du sens et sont adaptées à vos intérêts
- ➔ Nos membres sont plus que de simples confrères ou collègues, ce sont aussi des amis

#UIAisYOU

Envie de nous rejoindre ?  
[www.uianet.org](http://www.uianet.org)

E-mail : [uiacentre@uianet.org](mailto:uiacentre@uianet.org)

Téléphone : +33 1 44 88 55 66



[www.linkedin.com/company/union-internationale-des-avocats/](http://www.linkedin.com/company/union-internationale-des-avocats/)



[www.facebook.com/UnionIntAvocats](http://www.facebook.com/UnionIntAvocats)



[@UnionIntAvocats](https://www.instagram.com/UnionIntAvocats)



[www.youtube.com/c/UnionInternationaledesAvocats](http://www.youtube.com/c/UnionInternationaledesAvocats)



[@UnionIntAvocats](https://twitter.com/UnionIntAvocats)



LexisNexis®

Global Legal Solutions  
Premier Sponsor

Session	Date	Anglais	Français	Espagnol
Assemblée générale de l'UIA	<b>25 octobre</b>	■	■	■
Cérémonie d'ouverture	<b>25 octobre</b>	■	■	■
<b>Thème principal 1</b> Liberté de circulation, migration et droits de l'homme	<b>26 octobre</b>	■	■	■
Droit de la famille	<b>26 octobre</b>	■	■	■
Droit de la faillite	<b>26 octobre</b>	■	■	■
Sénat international des barreaux / Forum des membres collectifs	<b>26 octobre</b>	■	■	■
Droit administratif et réglementaire / Droit des biotechnologies / Droit médical / Propriété intellectuelle / Vie privée et droits de l'homme numérique	<b>26 octobre</b>	■	■	
Investissements étrangers / Droits de l'homme	<b>26 octobre</b>	■	■	■
<b>Thème principal 2</b> Défis alimentaires, environnementaux et énergétiques	<b>27 octobre</b>	■	■	■
Droit animalier / Compliance & anti-blanchiment de capitaux / Droit pénal / Droit des assurances	<b>27 octobre</b>	■	■	
Comité des femmes	<b>27 octobre</b>	■	■	■
Médiation et prévention des conflits	<b>27 octobre</b>	■	■	
Défense pénale internationale	<b>27 octobre</b>	■	■	
Arbitrage international	<b>27 octobre</b>	■	■	■
Droit agroalimentaire / Droit animalier / Droit des biotechnologies / Droit de l'environnement et du développement durable	<b>28 octobre</b>	■	■	■
Avenir de l'avocat	<b>28 octobre</b>	■	■	
Session UIA-IROL	<b>28 octobre</b>	■	■	■
Droit immobilier / Droit de l'environnement et du développement durable	<b>28 octobre</b>	■	■	■
Cérémonie de clôture	<b>28 octobre</b>	■	■	■

## LIEU DU CONGRÈS

**Parco dei Principi Grand Hotel & Spa**  
Via G. Frescobaldi, 5 - 00197 Rome - Italie

## ASSISTANCE PENDANT LE CONGRÈS

Si vous souhaitez obtenir des informations complémentaires, des représentants de l'UIA seront à votre disposition au Parco dei Principi pour répondre à vos questions.

### Horaires :

**25 octobre > 8h00 - 17h00**  
**26 octobre > 8h00 - 18h00**  
**27 octobre > 8h00 - 18h00**  
**28 octobre > 8h00 - 16h00**

## NAVETTES / ACCÈS

L'UIA n'organise pas de service de navette entre les hôtels et le lieu du congrès. Pour les soirées, le transport aller - retour vers certains hôtels du congrès sera assuré. Pour plus de détails sur les horaires, veuillez consulter le flyer des transferts qui vous sera remis sur place.

## ACCOMPAGNANTS

Aucune personne exerçant la profession d'avocat ne peut être inscrite au congrès comme accompagnant. Les accompagnants ne peuvent pas assister aux sessions scientifiques. Pour pouvoir participer aux activités sociales, les accompagnants doivent s'inscrire et s'acquitter des frais d'inscription correspondants. Ils reçoivent un badge spécial.

## BADGE

Le badge est muni d'un code-barres recensant vos activités et sert de laissez-passer ; veillez à l'avoir toujours sur vous pour pouvoir accéder aux sessions ainsi qu'aux déjeuners et aux activités sociales. Afin de vous identifier, le code-barres de votre badge sera scanné à l'entrée des salles et pour chaque activité sociale. Tout badge perdu qui devra être réédité par l'UIA entraînera des frais de 10 € à la charge du participant.

## COULEURS DES BADGES

Membres du Comité de Direction de l'UIA  
Officiels de l'UIA  
Membres du Comité Local  
Congressistes  
Congressistes inscrits à la journée  
Accompagnants  
Exposants  
Partenaires  
Presse / Journalistes  
Équipe UIA

**Rouge**  
**Rouge**  
**Rouge**  
**Bleu**  
**Blanc**  
**Jaune**  
**Mauve**  
**Bleu clair**  
**Orange**  
**Vert**

## PREMIÈRE PARTICIPATION AU CONGRÈS

Pour permettre aux fidèles participants des congrès annuels ainsi qu'aux officiels de l'association de réserver un accueil particulièrement attentif à ceux (membres ou non membres de l'UIA) qui participent pour la première fois au congrès de l'UIA, la mention de leur première participation figure sur leur badge.

## CENTRE UIA

Noelia ALONSO MORÁN  
Madalina ANAGNOSTE  
Lorena BERSANO  
Romina BOSSA ABIVEN  
Felix MARQUES  
Elisabetta MONTRASIO  
Marie-Pierre RICHARD  
Julie ROSA  
Colette SURIN  
Kellyna TYLAMMA  
Anne-Marie VILLAIN

**Coordinatrice Développement et Partenariat**  
**Assistante Administrative**  
**Assistante Administrative**  
**Responsable Projets État de Droit**  
**Responsable Comptabilité**  
**Responsable Événements - Congrès**  
**Directrice Générale**  
**Responsable Communication et Stratégie Digitale**  
**Responsable Événements - Séminaires**  
**Assistante Événements**  
**Assistante de Direction**

## DÉJEUNERS

Les déjeuners ont été organisés de manière à ce que vous ayez amplement le temps de rencontrer amis et confrères. Ils seront servis à l'hôtel Parco dei Principi sous forme de cocktail déjeunatoire debout. Vous pourrez y accéder sur présentation de votre badge et moyennant réservation préalable sur votre formulaire d'inscription.

## ZONE D'EXPOSITION

Une zone d'exposition située au Parco dei Principi à proximité des salles de sessions accueille les partenaires professionnels du congrès. N'hésitez pas à leur rendre visite !

## Liste des participants au congrès

Vous pouvez à tout moment consulter la liste et les coordonnées des participants sur [rome.uianet.org](http://rome.uianet.org), une fois connecté à votre espace personnel. La liste des participants arrêtée le 20 octobre est disponible sous forme électronique.

## RAPPORTS DU CONGRÈS

Les rapports reçus sous forme électronique à l'UIA sont accessibles sur [rome.uianet.org](http://rome.uianet.org), pour tous les participants inscrits au congrès ayant réglé leurs frais d'inscription, une fois connectés à leur espace personnel.

## MODIFICATIONS ET ADJONCTIONS

Certains noms et certaines réunions ou activités ne figurent pas dans ce programme faute de nous avoir été confirmés dans les délais impartis. Nous vous invitons à consulter régulièrement le site web [rome.uianet.org](http://rome.uianet.org) pour prendre connaissance des modifications et adjonctions apportées au programme du congrès.

## ACCREDITATION

Dans le cadre de la formation continue, l'UIA a obtenu pour les pays suivants :

- Belgique : Ordre des Barreaux francophone et germanophone - O.B.F.G. (21 points)
- Italie : Consiglio Nazionale Forense - en cours
- Luxembourg : Ordre des Avocats du Barreau de Luxembourg (18 points)

En se connectant sur le site web de l'UIA [www.uianet.org](http://www.uianet.org), dans la section « mon espace », chaque participant pourra télécharger à la fin du congrès un certificat de participation qui pourra être utilisé pour obtenir des points dans le cadre de la formation continue.

Vous avez la possibilité de vous inscrire sur place au Parco dei Principi auprès de l'UIA pour les activités sociales du congrès. En cas de non présentation le jour de l'activité, l'UIA ne procédera à aucun remboursement.

**Cérémonie d'ouverture • 18h00 - 19h30**  
**Cocktail de bienvenue • 19h30 - 21h30**  
**Mercredi 25 octobre**

### Teatro Brancaccio

Via Merulana, 244 - 00185 Rome

Dans la pure tradition de l'UIA, plusieurs personnalités se succéderont pour accueillir les participants au congrès et leur souhaiter de fructueux travaux.

Un transfert en bus sera assuré depuis le Parco dei Principi au Teatro. Pour plus de détails sur les horaires, veuillez consulter le flyer des transferts.

La cérémonie sera suivie d'un cocktail de bienvenue au prestigieux Palazzo Brancaccio, où vous retrouverez vos confrères et amis.

### Soirée informelle

**Jeudi 26 octobre • 20h00**

### Villa Miani

Via Trionfale, 151 - 00136 Rome

Un transfert aller et retour en bus sera assuré depuis les hôtels du congrès à Villa Miani. Pour plus de détails sur les horaires, veuillez consulter le flyer des transferts.

### Soirée de gala

**Vendredi 27 octobre • 20h30**



### Castello di Torrescenzia

Via del Casale della Crescenza, 1 - 00189 Rome

### Prix du dîner de gala : 195 € par personne

Le nombre de places étant limité, les inscriptions seront traitées par ordre chronologique de réception.

Un transfert aller et retour en bus sera assuré depuis les hôtels du congrès au Castello di Torrescenzia. Pour plus de détails sur les horaires, veuillez consulter le flyer des transferts.

### Cérémonie de clôture et cocktail

**Samedi 28 octobre • 18h00 - 19h30**

### Parco dei Principi Hotel

### Excursion générale

**Dimanche 29 octobre • 09h00 - 18h00**

### Villa d'Hadrien & Villa d'Este

Les réservations de l'excursion générale doivent se faire directement en contactant directement l'agence EC Target (ectour@ectarget.com).

Ne manquez pas l'occasion de visiter les magnifiques villas de Tivoli : la Villa d'Hadrien et la Villa d'Este.

Tivoli est une petite ville près de Rome qui est devenue un site du patrimoine mondial grâce à ses magnifiques villas de différentes époques.

**Prix de l'excursion générale: 180 € par personne**

### Activités sportives

Des activités sportives gratuites sont prévues pour vous permettre de profiter au maximum de votre séjour à Rome.

**Jeudi 26 octobre / vendredi 27 octobre / samedi 28 octobre • 7h30 - 8h30**

Promenade de santé dans les jardins de la Villa Borghese

**Vendredi 27 octobre • 17h00 - 19h00**

### Parrocchia di Sant'Eugenio

**Viale delle Belle Arti 10 - 00196 Rome**

- Match de football
- Tournoi de padel





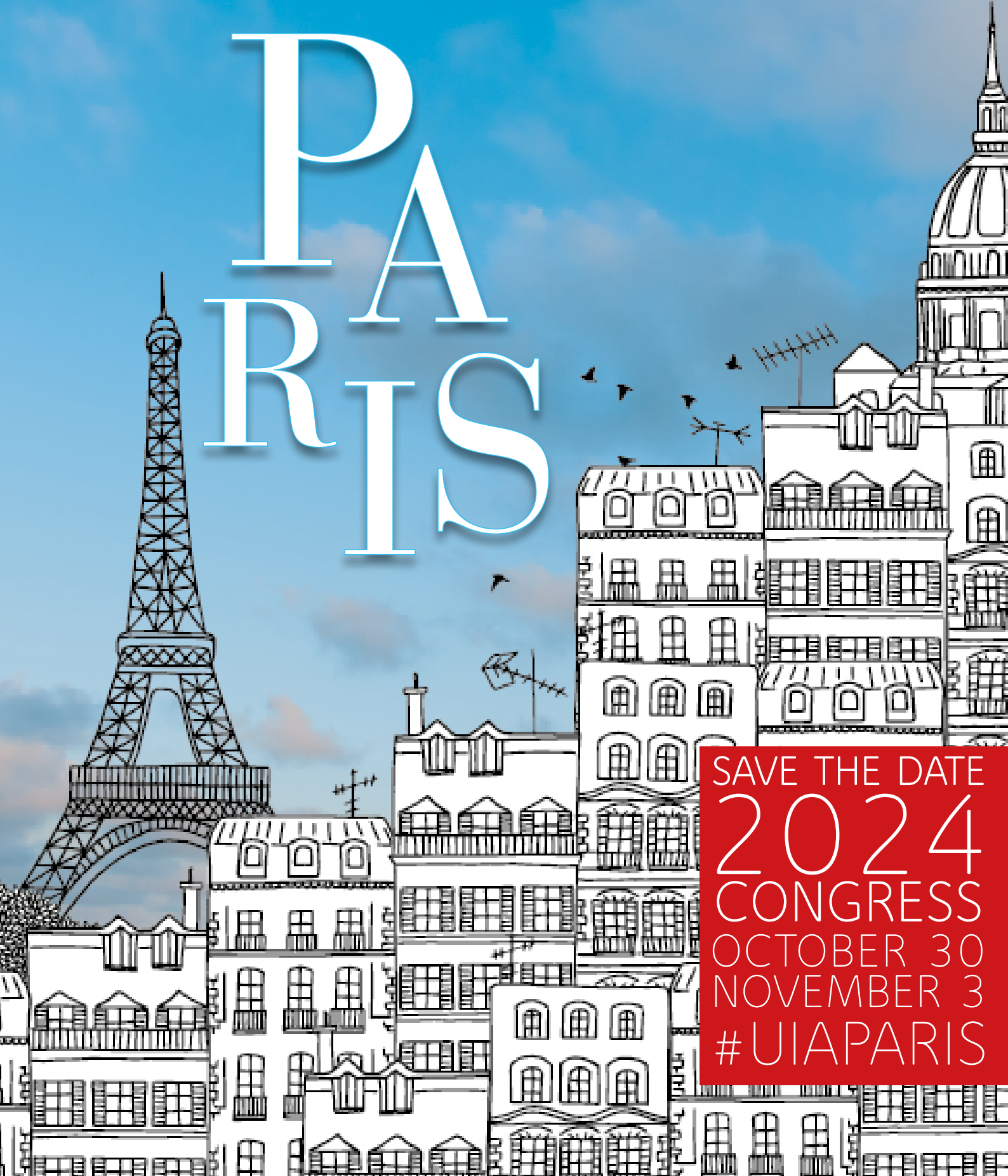


**UIA**

Union Internationale des Avocats  
International Association of Lawyers  
Unión Internacional de Abogados

[www.uianet.org](http://www.uianet.org)

# PARIS



SAVE THE DATE  
**2024**  
CONGRESS  
OCTOBER 30  
NOVEMBER 3  
#UIAPARIS

Les réservations d'activités touristiques doivent se faire directement auprès de l'agence EC Target (ectour@ectarget.com). Un desk sera disponible au Parco dei Principi de 09h00 à 17h00 du 25 au 28 octobre.

Nous vous recommandons de réserver les activités touristiques à l'avance étant donné que certaines visites ont un nombre de places limité et qu'elles seront traitées par ordre chronologique de réception. Les paiements doivent être réalisés en Euros. Les horaires définitifs de départ des activités touristiques seront communiqués aux participants par l'agence.

Si le nombre de participants minimum (10) n'était pas atteint, les activités pourraient être reportées ou annulées (dans ce cas, elles vous seraient alors remboursées). En cas de non présentation le jour de l'activité, EC Target ne procédera à aucun remboursement.

Toutes les activités proposées décrites ci-dessous sont exclusivement réservées aux participants du congrès de l'UIA. La langue officielle pour toutes les activités est l'anglais. En fonction du nombre de participants et des langues parlées, des sous-groupes pourront éventuellement être constitués.

## **VISITE DE ROME EN VOITURETTE DE GOLF**

**3 heures**

**Mercredi 25 octobre ● après-midi**

**Jeudi 26 octobre ● après-midi**

**Prix : 100 € par personne**

Découvrez les merveilles de Rome à bord d'une voiturette de golf, un véhicule électrique silencieux et écologique, qui permet d'accéder à la plupart des zones du centre historique fermées à la circulation. Vous pourrez admirer de près les principaux monuments et places du centre historique de Rome, tandis que le guide vous donnera les informations touristiques et historiques les plus intéressantes sur la ville.

Pendant la visite, il y aura des arrêts pour prendre des photos (Piazza Navona, Panthéon, Fontaine de Trevi, Piazza di Spagna, Piazza del Popolo, Colosseum, Piazza Venezia et Capitoliun) et pour se détendre et déguster une boisson ou une glace.

## **VISITE DE LA COLLINE DE L'AVENTIN ET DU JARDIN DES ORANGERS : « AGRUMES ET HISTOIRE »**

**3 heures**

**Jeudi 26 octobre ● après-midi**

**Prix : 100 € par personne**

Une visite guidée exclusive pour découvrir les nombreux trésors et secrets de la colline de l'Aventin, comme l'enchantement du jardin des orangers.

Au cours de la visite, vous dégusterez des sorbets aux agrumes délicieusement sucrés, tout en profitant d'une vue imprenable sur le centre historique de Rome. Rome baroque : Bernini et Borromini



## **ROME BAROQUE : BERNINI ET BORROMINI**

**Vendredi 27 octobre ● matin**

**Prix : 100 € par personne**



Découvrez les merveilles du baroque à Rome pendant notre visite des chefs-d'œuvre des deux principaux maîtres de la période baroque romaine : Bernini et Borromini.

En parcourant les rues du centre historique, le guide vous racontera l'histoire de l'évolution artistique de ces

deux artistes profondément différents, telle que révélée par leurs œuvres, ainsi que de nombreuses anecdotes sur leur rivalité légendaire.

## **ROME AUTHENTIQUE :**

### **VISITE DU TRASTEVERE ET DU GHETTO JUIF**

**3 heures**

**Vendredi 27 octobre ● après-midi**

**Prix : 100 € par personne**

Une promenade agréable dans deux quartiers anciens et pittoresques de Rome : le ghetto juif et le Trastevere, riches en histoire et en traditions, divisés par le Tibre et l'île de Tibérine.

La visite guidée de ces deux quartiers vous emmènera dans la Roma la plus authentique, où vit encore la plus ancienne communauté juive d'Europe et où vous pourrez déguster les produits typiques de la tradition culinaire juive.

Une fois le Tibre traversé, vous rejoindrez le quartier animé et coloré du Trastevere, l'un des quartiers les plus authentiques de la ville, où vous pourrez vous promener dans ses rues étroites et ses places.

## **VISITES GUIDÉES DES CATACOMBES DE ROME**

**Vendredi 27 octobre ● après-midi**

**Prix : 100 € par personne**

Nos visites guidées dans les catacombes de Rome vous donneront l'occasion d'admirer les sites et les zones archéologiques cachés et normalement inaccessibles de la ville.

Un guide expert vous emmènera à la découverte de ce patrimoine historique et archéologique souterrain, précieux témoignage de l'histoire millénaire de Rome.

## **VISITE GUIDÉE DE L'ANCIENNE OSTIE**

**Samedi 28 octobre ● matin**

**Prix : 100 € par personne**

L'immense site archéologique de l'ancienne Ostie est l'une des villes romaines les mieux préservées.

Notre guide expert expliquera l'histoire de sa fondation et les raisons de son importance stratégique en tant que centre d'affaires et port maritime prospère près de Rome.

La visite montrera également de nombreux aspects de la vie quotidienne de Rome antique.



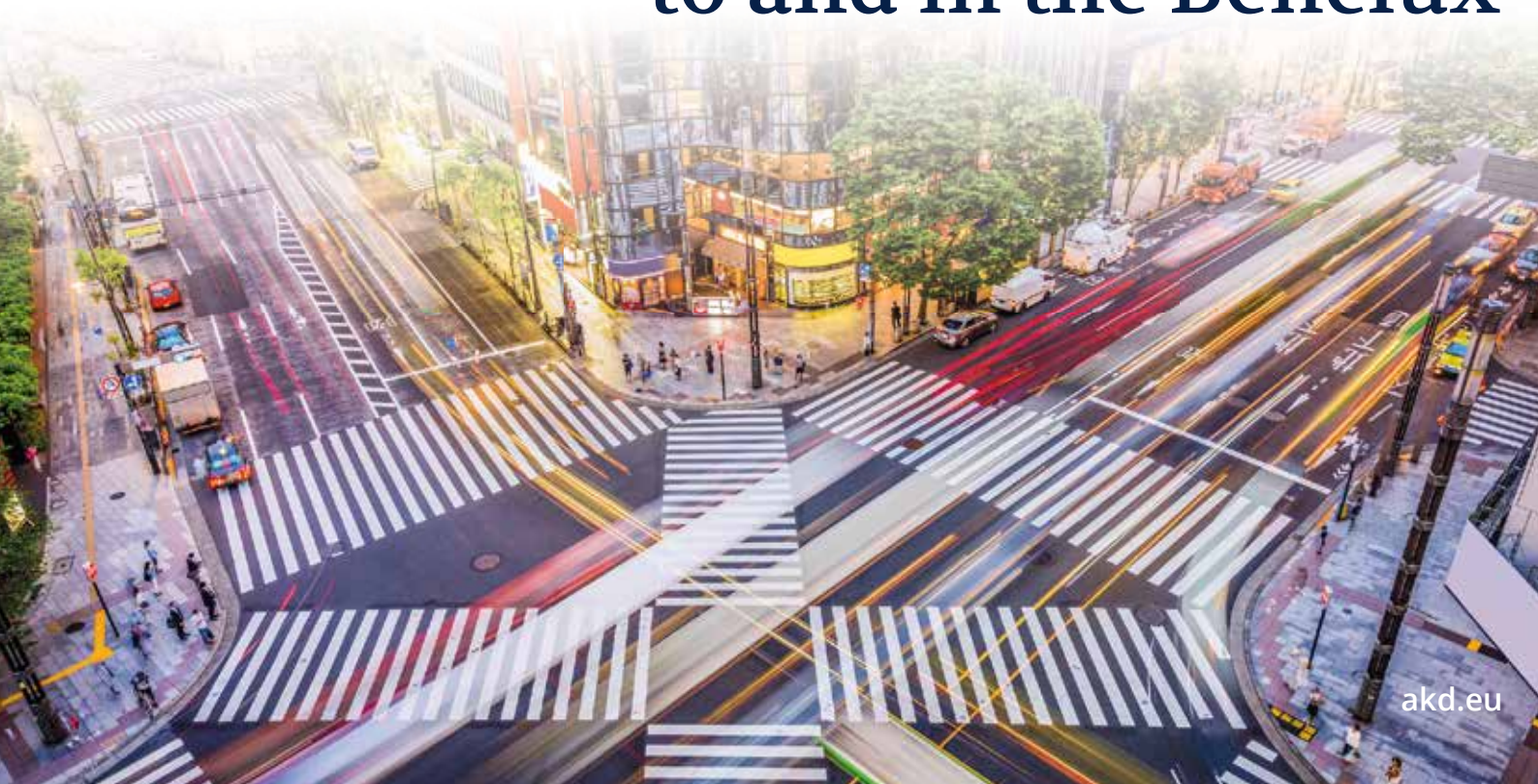


**COURS DE CUISINE « PIZZA ET GELATO »**  
**3 heures**  
**Samedi 28 octobre ● matin ou après-midi**  
**Prix : 100 € par personne**

Découvrez les secrets de la cuisine italienne avec un cours de cuisine d'une journée à Rome, dans les endroits les plus spectaculaires et uniques de la ville.

Les cours de cuisine, passionnants et amusants, sont donnés par des chefs professionnels dans des appartements et des restaurants accueillants, situés dans le centre historique de Rome.

Des pizzas avec les garnitures de votre choix, des glaces artisanales (crèmeuses) ou des sorbets aux fruits.



Toute inscription reçue par l'Union Internationale des Avocats (UIA) et accompagnée du règlement intégral des frais correspondant aux manifestations choisies sera confirmée par écrit. Un numéro d'inscription sera attribué à chaque participant, qui sera demandé lors de l'enregistrement au Parco dei Principi, pour la remise des documents concernant le congrès.

L'UIA se réserve le droit, à tout moment et à son entière discrétion, sans avoir à fournir de raison, d'annuler ou de reporter le congrès à une date ultérieure, de changer le lieu et/ou le programme du congrès, d'apporter des corrections ou des modifications aux informations publiées dans le programme du congrès et d'annuler toute invitation à participer au congrès.

Ni l'UIA, ni aucun de ses responsables, employés, agents, membres ou représentants, ne pourront être tenus pour responsables de toute perte ou dommage, de quelque nature que ce soit, subi (directement ou indirectement) par un congressiste, un accompagnant ou un tiers suite à une annulation, un changement, un report ou une modification.

Ni l'UIA, ni aucun de ses responsables, employés, agents, membres ou représentants ne pourront être tenus pour responsables de toute perte ou dommage, de quelque nature que ce soit, subi (directement ou indirectement) par un participant au congrès ou un accompagnant, sauf en cas de décès ou de lésions corporelles dus à une négligence grave de l'UIA.

Le rapport contractuel entre l'UIA et chaque participant (congressiste ou accompagnant) en relation avec le congrès est soumis à la loi française, à l'exclusion de tout autre droit. Les Tribunaux de Paris sont seuls compétents. En ce qui concerne l'hébergement pour le congrès, la relation contractuelle est établie directement entre Bnetwork et chaque participant.

## FORMALITÉS

Il appartient au congressiste de s'assurer qu'il est en règle avec les formalités de police, de douane et de santé pour son voyage. Un congressiste qui ne pourrait participer au congrès, parce qu'il n'a pas pu embarquer sur un vol ou tout autre moyen de transport, faute de présenter les documents exigés (passeport, visa, certificat de vaccination...) ne pourrait prétendre à aucun remboursement.

## CAS DE FORCE MAJEURE

On entend par cas de force majeure tout événement extérieur aux parties présentant un caractère à la fois imprévisible et insurmontable qui empêcherait l'UIA, les participants, l'agence ou les prestataires de services impliqués dans l'organisation du congrès, d'exécuter tout ou partie des obligations prévues dans la présente convention. Il en sera notamment ainsi en matière de grève des moyens de transport, du personnel hôtelier, des aiguilleurs du ciel, d'insurrection, d'émeute et de prohibition quelconque édictée par les Autorités.

Il est expressément convenu qu'un cas de force majeure suspend, pour les parties, l'exécution de leurs obligations réciproques. Parallèlement, chacune des parties supporte la charge de tous les frais qui lui incombent et qui résultent du cas de force majeure.

## SANTÉ

L'UIA décline toute responsabilité en cas de problème de santé pouvant entraîner des complications ou aggravations durant l'ensemble du séjour tel que : grossesse, problèmes cardio-vasculaires, toutes allergies, régimes alimentaires particuliers, les affections en cours de traitement non encore consolidées à la date du début du congrès, maladie psychique, mentale ou dépressive... (Liste non exhaustive).

## PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

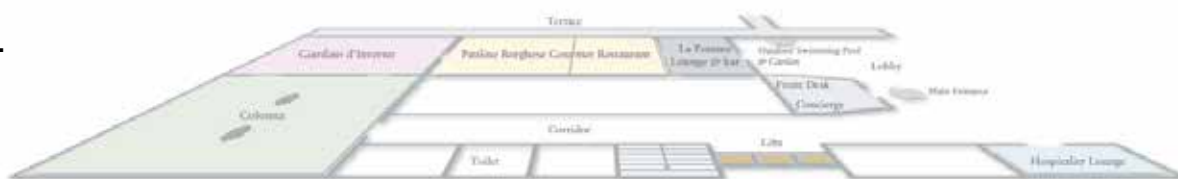
Les données personnelles recueillies font l'objet d'un traitement par l'Union Internationale des Avocats, en qualité de responsable du traitement. Ces données sont destinées à la gestion des inscriptions aux événements organisés par l'Union Internationale des Avocats.

Conformément à la réglementation applicable, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de vos données personnelles ainsi que d'un droit à la portabilité de celles-ci. Vous pouvez également retirer, à tout moment, votre consentement au traitement de vos données personnelles ou demander la limitation de ce traitement.

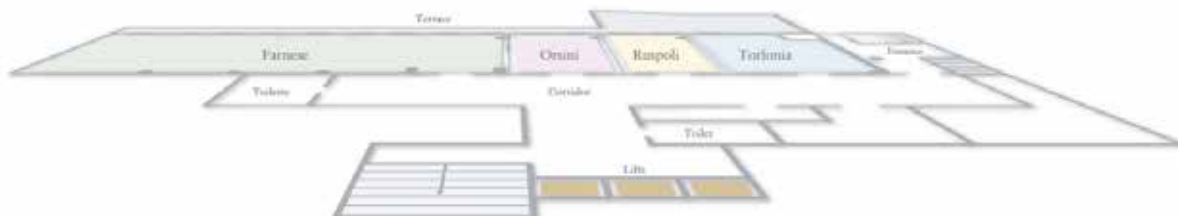
Enfin, vous disposez du droit de définir des directives relatives au sort de vos données en cas de décès.

## PLAN DU PARCO DEI PRINCIPI (LIEU DU CONGRÈS)

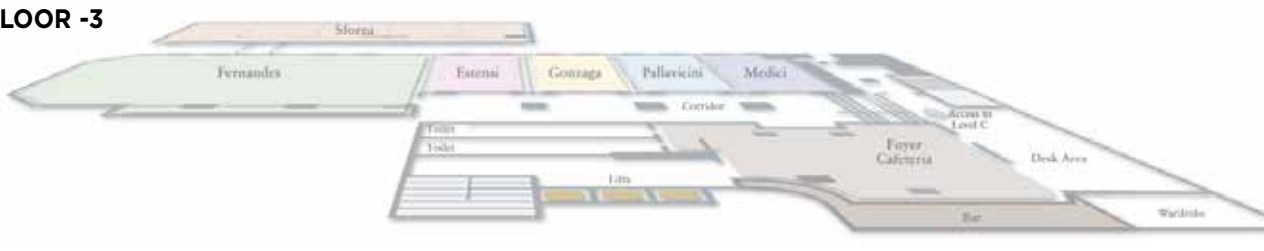
### LOBBY LEVEL



### FLOOR -1

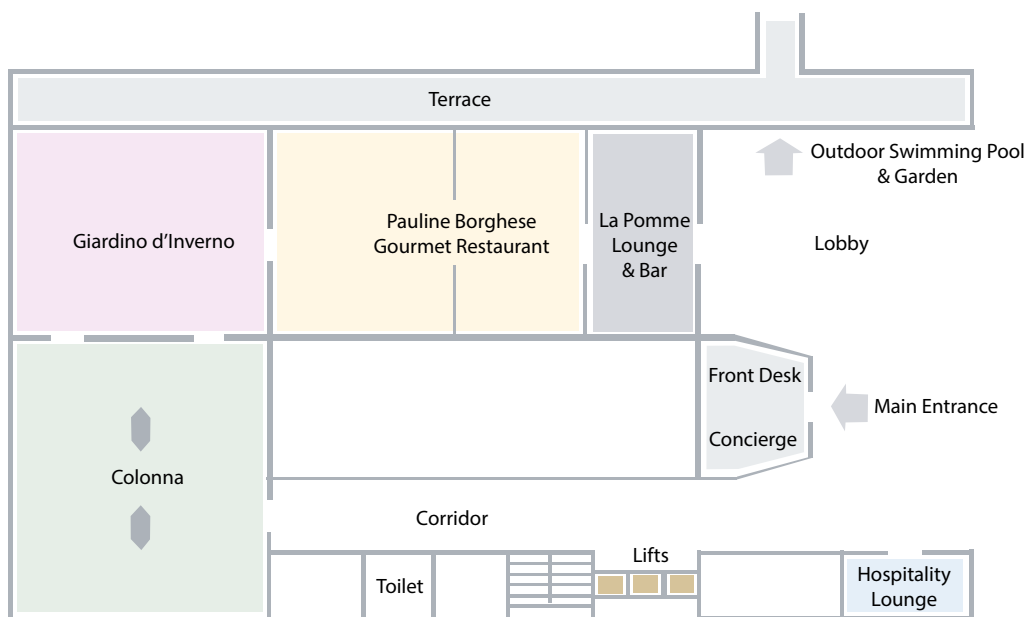


### FLOOR -2 & FLOOR -3

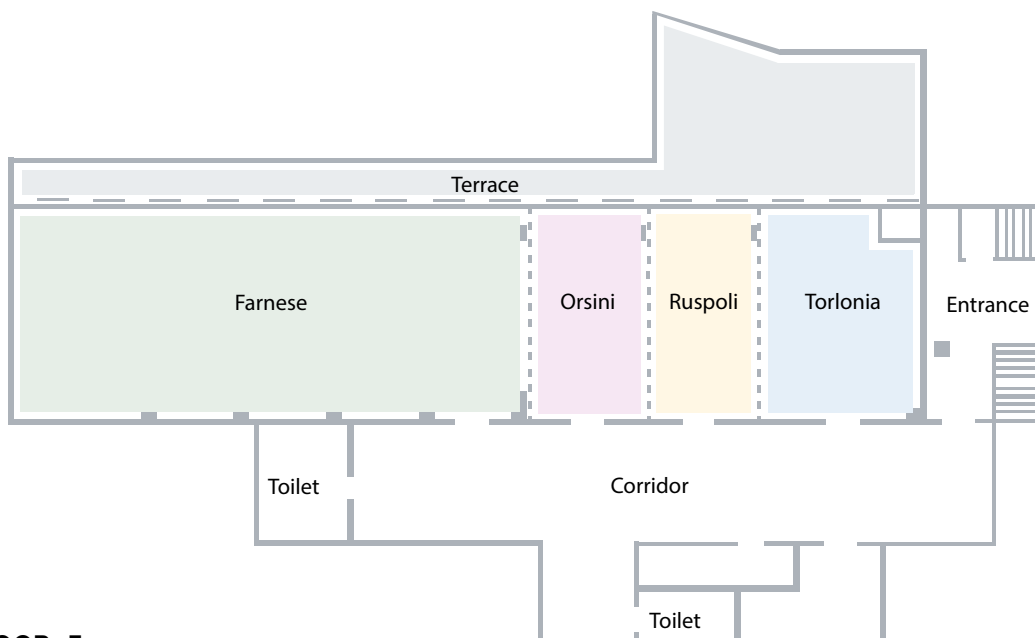




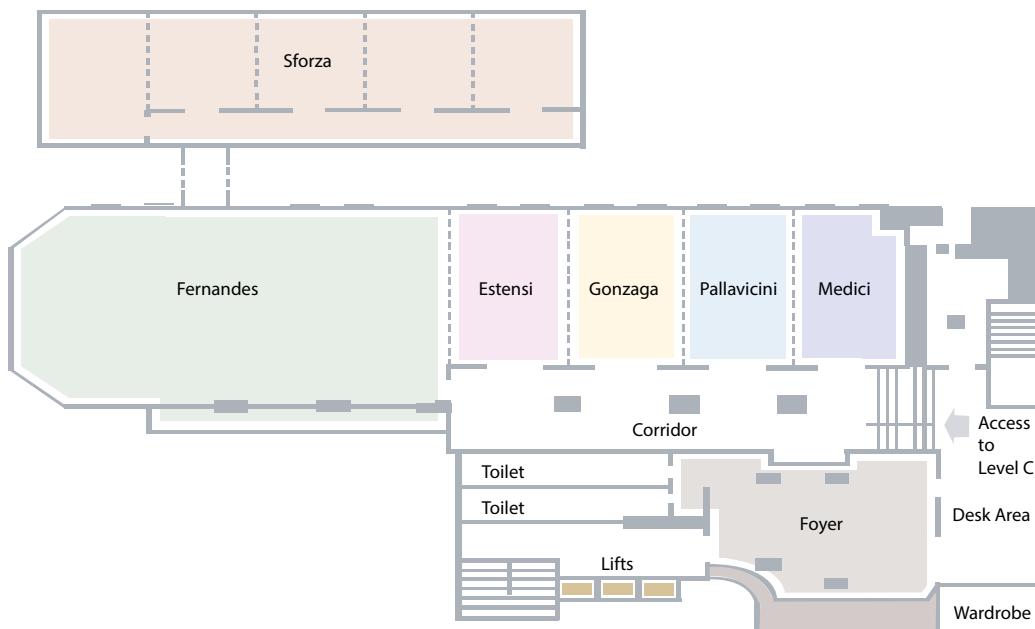
### LOBBY LEVEL



### FLOOR -1



### FLOOR -2 & FLOOR -3





# Meet Lexis+ AI

Transform your legal work

AI that searches, summarizes, and drafts using the most trusted, authoritative content from LexisNexis®

[LEARN MORE LEXISNEXIS.COM/AI](https://www.lexisnexis.com/ai)